



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets







Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 4 octobre 2021 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.



SOMMAIRE

PARTIE 1 : SYNTHÈSE

| | |
|--|----|
| La CASA en bref | 7 |
| Les faits marquants de l'année 2019 | 8 |
| Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020 | 9 |
| Indicateurs techniques | 10 |
| Indicateurs financiers | 15 |

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

| | |
|-------------------------------------|----|
| Territoire | 18 |
| La Direction Envinet | 19 |
| Certification ISO 9001 | 20 |
| Cartographie des processus – Audits | 21 |
| ZOOM sur la relation usagers | 22 |
| Organigramme | 23 |
| Moyens humains | 24 |
| ZOOM sur les accidents de travail | 25 |
| Emploi et conditions de travail | 26 |
| ZOOM Actions d'insertion sociale | 27 |
| Moyens matériels | 28 |

PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

| | |
|---|----|
| Les services | 30 |
| ZOOM année 2020 pandémie mondiale COVID 19 | 31 |
| ZOOM dotation en bacs et sacs par la CASA | 32 |
| Organisation générale de la collecte | 33 |
| Organisation principale de la collecte en porte à porte | 34 |
| Carte des points d'apport volontaire verre, emballages ordures ménagères et cartons | 35 |
| Organisation générale de la collecte en PAV | 36 |
| ZOOM sur les dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés | 37 |

SOMMAIRE

PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES (suite)

| | |
|---|----|
| Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés | 39 |
| Collecte en bi flux | 43 |
| Collecte du verre | 45 |
| Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie – plateforme de compostage | 47 |
| Zoom sur la collecte des végétaux - collecte en PAP et apport en déchetteries (hors bois) | 48 |
| Encombrants et dépôts sauvages | 49 |
| Zoom sur l'évolution de la gestion des encombrants et des dépôts sauvages | 51 |
| Collecte des huiles | 52 |
| Collecte des textiles, linges chaussures | 53 |
| Collecte en déchetteries | 54 |
| Valorisation des déchets | 58 |

PARTIE 4 : INDICATEURS FINANCIERS

| | |
|---------------------------------------|----|
| Indicateurs financiers | 60 |
| Compte administratif – fonctionnement | 61 |
| Le financement du service | 62 |

PARTIE 5 : PERSPECTIVES

| | |
|-------------------|----|
| Perspectives 2021 | 64 |
| Glossaire | 65 |

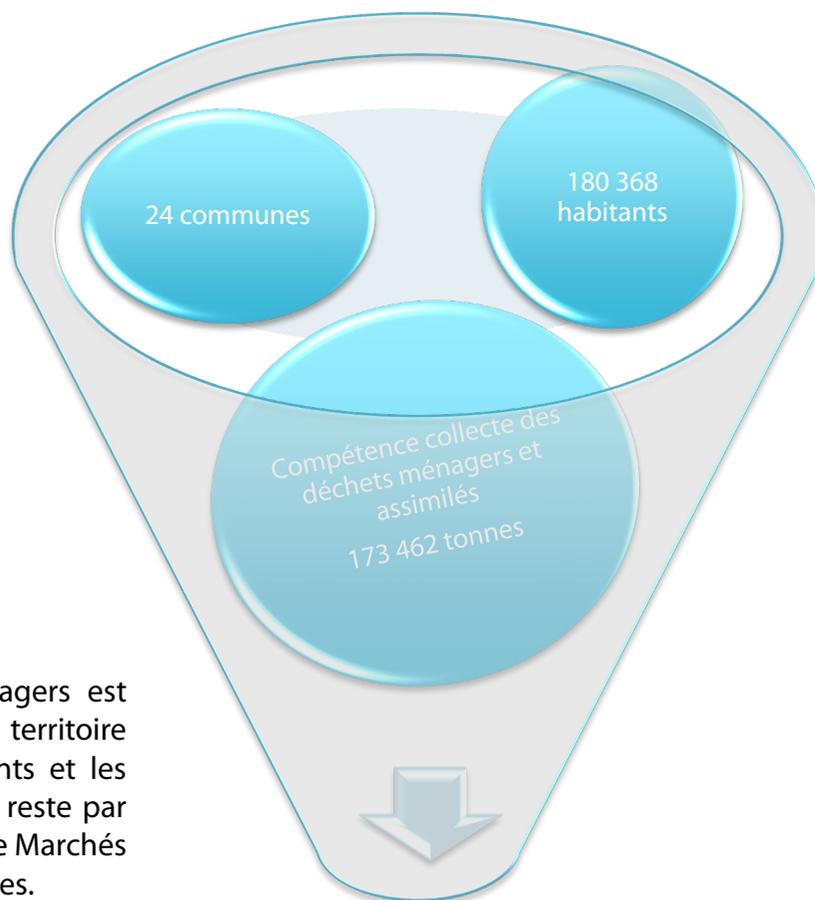
Partie 1 : **SYNTHÈSE**





Partie 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref



La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

CASA

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par le syndicat de traitement et de valorisation des déchets UNIVALOM qui en détient la compétence. Ces actions sont assurées par des prestataires privés et par du personnel du syndicat.

Depuis le 1er septembre 2018, les ambassadeurs du tri ainsi que les 7 déchetteries du territoire ont également été transférés à UNIVALOM, permettant ainsi aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles dans l'ensemble du réseau du syndicat avec des conditions d'accès harmonisées.

Avec la création du Pôle Métropolitain CAP AZUR regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ainsi que la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, plusieurs actions communes sur la thématique des déchets ont été engagées comme l'harmonisation des conditions d'accès dans les déchetteries, des campagnes de sensibilisation sur le tri des emballages et du verre, le compostage individuel et collectif des déchets végétaux et des bio déchets et le territoire Zéro Déchets.



Partie 1 : SYNTHÈSE

Les faits marquants de l'année 2019

Organisation

Déploiement d'outils informatiques et de tableaux de bord en lien avec la certification ISO 9001

Collecte

- Passage en porte à porte sur la commune de Valbonne avec mise en place de deux jours de collecte sélective par semaine et diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et de tri dans le cadre des gros projets d'aménagements comme Marena Lacan dans le Vieil Antibes, le front de mer de Juan les Pins ou sur les communes de Gourdon, Caussols, Bouyon et Cipières
- Amélioration du maillage de PAV sur l'ensemble des communes
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile et d'un suivi informatisé de l'activité
- Analyse ciblée de circuits de collecte de cartons en porte à porte dans les zones industrielles et le parc de Sophia aux fins de rééquilibrages et modifications de tournées (études terrain + Baywatcher)
- Collaboration avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, etc.)



Partie 1 : SYNTHÈSE

Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchets 2015-2020

| Objectifs du Plan | Constats internes 2020 | Analyse |
|---|---|---|
| <p>Objectif : Diminution de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2010)</p> | <p>962 kg/habitant de DMA</p> | <p>Augmentation de 4,9 % des DMA par habitant depuis 2010 : l'objectif de -7% n'est pas atteint, principalement du fait d'une forte augmentation des apports en déchetterie, notamment végétaux et des gravats sales. Les campagnes d'interdiction de brûlage des végétaux ont certainement contribué à cette augmentation. Les tonnages des emballages et cartons ont également fortement augmentés. De plus le manque de déchetteries privées professionnelles sur le territoire fait supporter aux déchetteries publiques le traitement de la majorité des déchets produits sur le bassin d'activité.</p> |
| <p>Objectif : Plafond maximum de 260 Kg d'OMR par habitant en 2020 (240 Kg maximum en 2040)</p> | <p>434 kg d'OMR par habitant</p> | <p>Diminution de 13,9 % depuis 2010 : l'objectif n'est pas atteint pour la CASA en 2020 malgré l'augmentation des quantités de déchets triés (bi flux, verres et cartons). Toutefois, la production par habitant et par an est conséquente car la population retenue pour le calcul des quantités par habitant ne tient pas compte de l'aspect touristique du territoire.</p> |
| <p>Objectif : Stockage limité à 26% en 2020 (18% en 2025)</p> | <p>3 % des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement</p> | <p>Objectif atteint depuis 2010 avec la valorisation des gravats propres.</p> |
| <p>Objectif : Incinération sans valorisation énergétique divisée par 2 sur 2010-2025 (diminution de 25% en 2020)</p> | <p>0% d'incinération sans valorisation énergétique</p> | <p>Ce taux est le même depuis 2010</p> |

La Direction devra axer son travail sur la diminution globale des DMA notamment par la généralisation de la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre de la collecte des biodéchets et la promotion du compostage individuel et collectif... ce qui lui permettra d'être exemplaire vis-à-vis des objectifs du futur Plan Déchet 2022-2027 .



Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

| Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 173 462 t - 962 kg/hab./an | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|-------------------------------------|--|------------------------------------|--|---|---|--|---|---|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Déchets Occasionnels 71 436 t 396 kg/hab./an | | | | | | Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 102 026 t 566 kg/hab./an | | | | | | | |
| Apports en déchetterie compétence (UNIVALOM) 70 758 t 392 kg/hab./an | | | | | | Déchets collectés sélectivement 16 023 t 89 kg/hab./an | | | | | | | |
| Gravats propres 8 228 t 46 kg/hab./an | Gravats sales 13 157 t 73 kg/hab./an | CS recyclable 11 832 t 68 kg/hab./an | | | | Compostage | Encombrants (déchetterie et PâP) 13 924 t 77 kg/hab./an | Textiles Linges Chaussures 678 t 4 kg/hab./an | Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 78 342 t 434 kg/hab./an | Déchets verts PâP 7 661 t 42 kg/hab./an (sur les 9 communes concernées) | CS Recyclables biflux 9 235 t 51 kg/hab./an | CS Cartons 992 t 6 kg/hab./an | CS Verre 5 796 t 32 kg/hab./an |
| | | DEA (Eco mobilier) 1 496 t 8 kg/hab./an | CS bois 6 227 t 35 kg/hab./an | CS ferraille 2 637 t 15 kg/hab./an | CS DEEE 1 082 t 6 kg/hab./an | | | | | | | | |

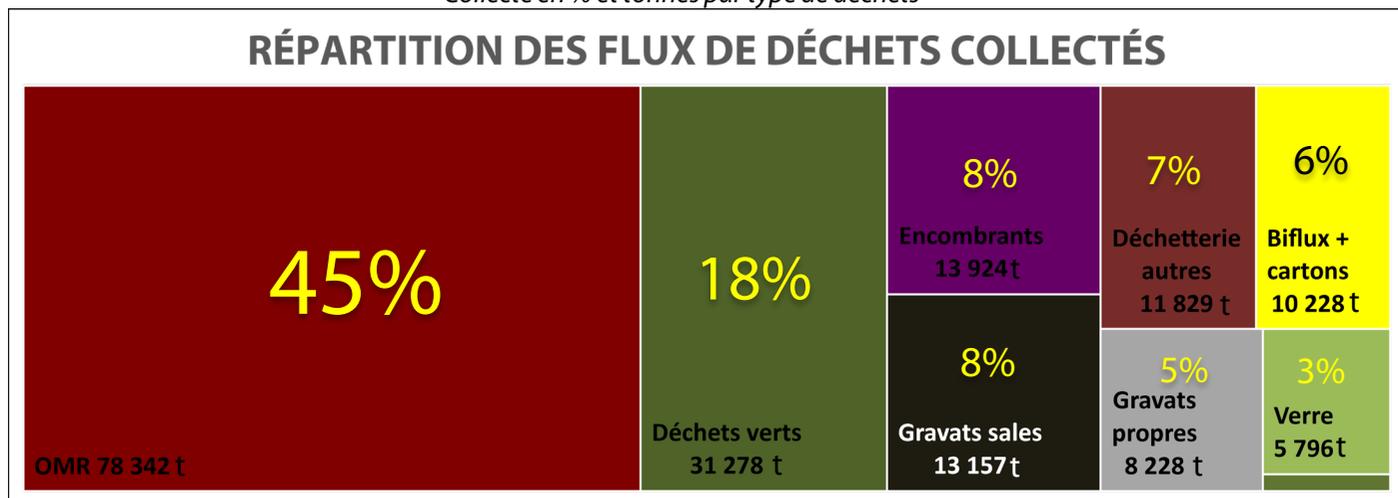
En 2020, le tonnage global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilés** connaît une baisse de 6 952 t soit 3,85 % par rapport à l'année précédente.

Les **OMR** sont en **diminution** de 4 913 t soit 5,9 % mais cela est à pondérer car cette année de pandémie COVID 19 et de confinement a généré la fermeture de nombreux commerces et entreprises durant le printemps avec une forte diminution de l'activité.

Les diminutions de tonnage sont aussi observées en déchetterie sur la quasi-totalité des flux du fait de la fermeture des sites et d'une diminution de l'activité économique durant le premier confinement notamment.

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

Collecte en % et tonnes par type de déchets



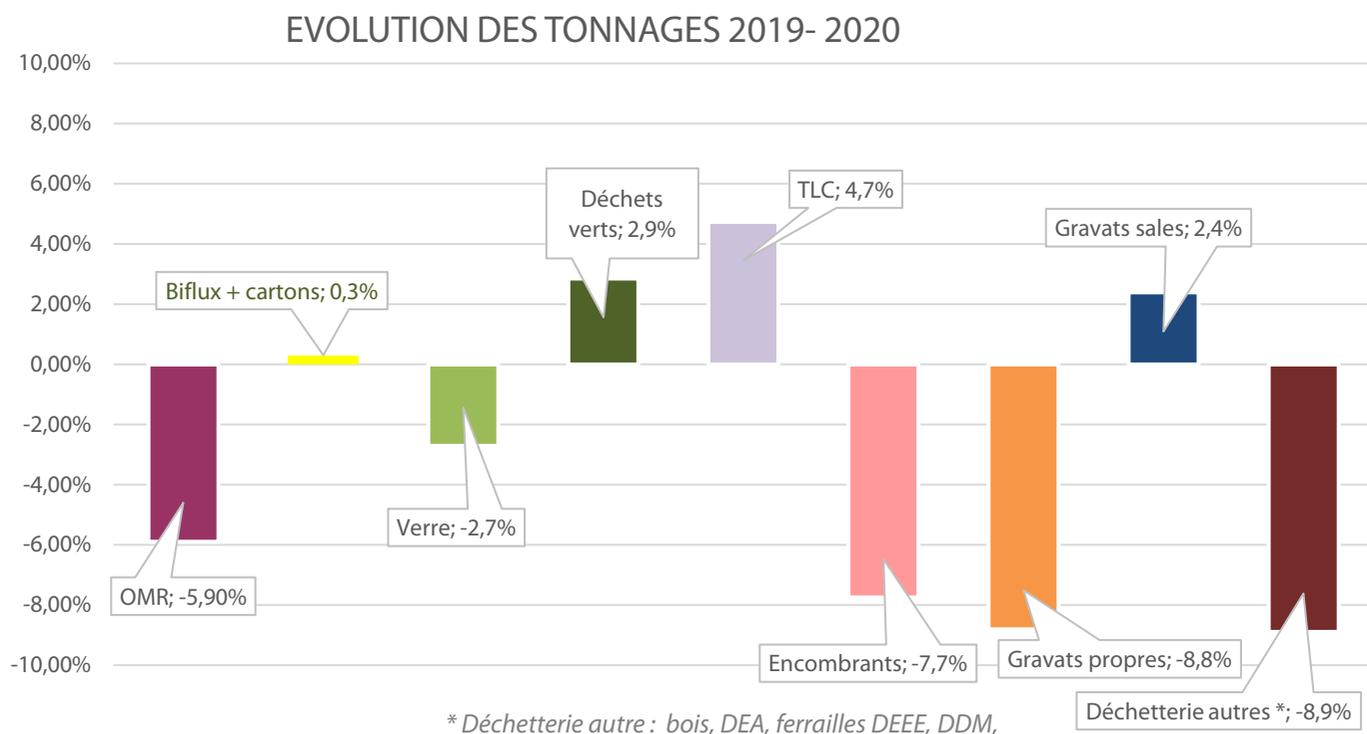
* Déchetterie autre : bois, DEA, ferrailles DEEE, DDM



Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

Evolution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA



De manière générale on constate une baisse des ordures ménagères de 5,9 % (- 4913 tonnes) et du verre (-161 tonnes) qui sont principalement dues à la fermeture des commerces et entreprises sur la période de mi mars à mi mai 2020.

De même on constate une diminution des tonnages d'encombrants de 7,7 % (soit 1170 tonnes), des gravats propres de 8,8% (soit 794 tonnes) et des autres déchets réceptionnés en déchetterie de 8,9 % (soit 1151 tonnes). Ces baisses de tonnages sont directement liées à la diminution de l'activité économique durant les périodes de confinement ou de restrictions sanitaires et à la fermeture temporaire ou modification des conditions d'accès des déchetteries.

Par contre on a constaté une augmentation de 2,9 % des tonnages de déchets verts (soit 868 tonnes) et de 4,7% des tonnages des déchets textiles (soit 31 tonnes) . Ceci est principalement lié à la période de confinement où les personnes ont davantage consacré du temps au jardinage ou au rangement des armoires.

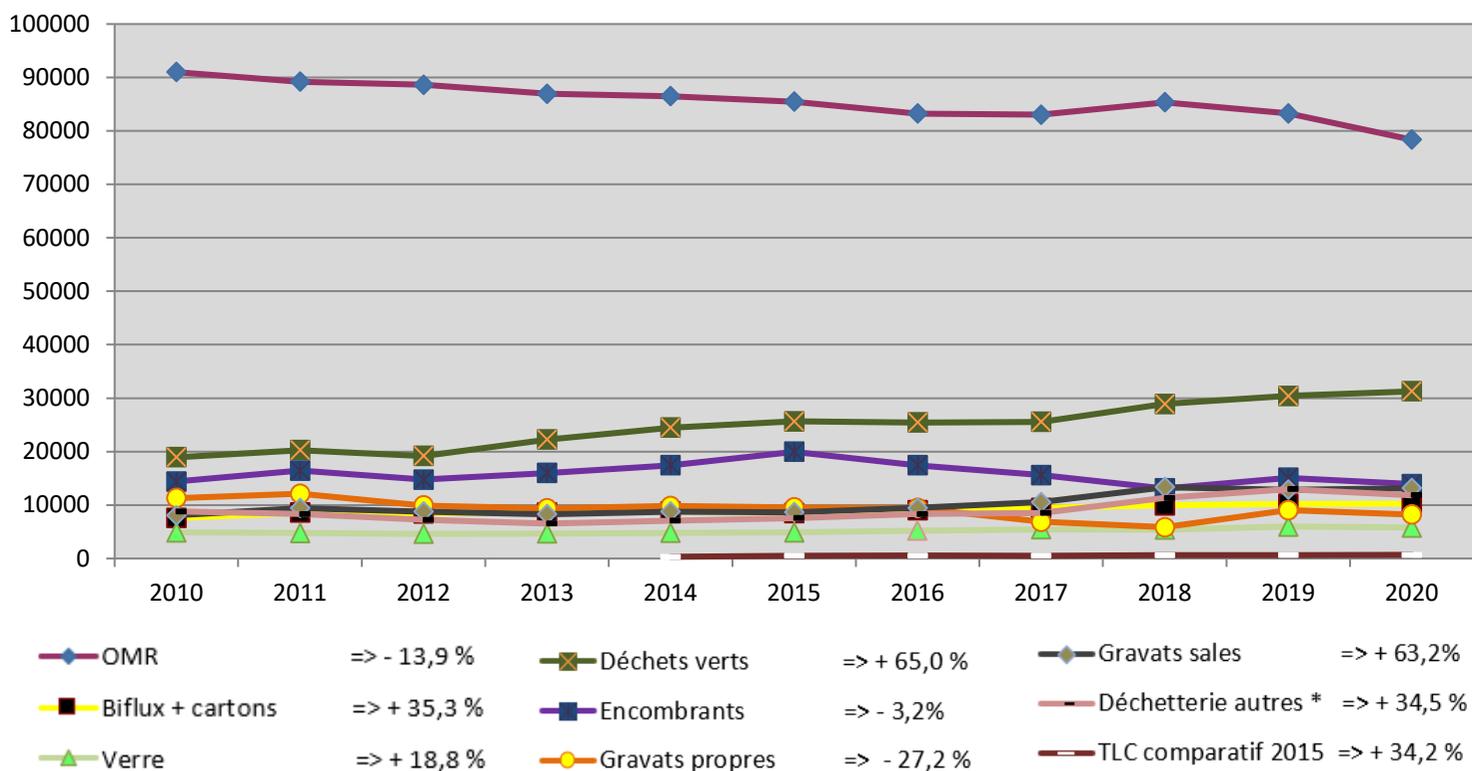
Pour ce qui est de l'augmentation des gravats sales de 2,4 % (soit 308 tonnes) cela est en lien avec les intempéries de décembre 2019, notamment sur les communes de la Colle sur Loup et Villeneuve Loubet . Le nettoyage des plages et de certaines voies s'est réalisé courant janvier 2020 avec des déchets principalement composés de terres et gravats en mélange



Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

Evolution des tonnages depuis 2010



Depuis 2010 on constate une baisse de 13,9% des ordures ménagères résiduelles et une forte augmentation des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, cartons et textiles) en porte à porte et en apport volontaire. La multiplication des actions de communication en faveur de la collecte sélective, la modification des fréquences de collecte des emballages (début du passage en C2 sur certaines communes) et l'amélioration du maillage des points d'apport volontaire ont contribué à améliorer les choses.

On constate également une très forte augmentation des tonnages collectés en déchetteries (gravats sales et propres et déchetteries autres). Ceci met en exergue l'importance de disposer d'un réseau efficace de déchetteries et d'inciter les metteurs sur le marché, conformément à la loi AGECE, à proposer à leurs clients professionnels des déchetteries qui leurs seraient dédiées pour collecter les déchets d'activités économiques exclusivement, hors services publics.

De même, la mise en place d'une économie circulaire au niveau des entreprises ou la prise en charge directe de certains déchets (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux...) auprès des consommateurs par les multiples éco organismes permettraient d'éviter des tonnages importants

Pour les végétaux, le déploiement de la collecte en porte à porte sur 9 communes de la CASA, l'interdiction de brûler et les obligations de débroussaillage ont généré une très forte augmentation des tonnages de déchets verts. Des actions doivent donc être menées pour limiter ces quantités en favorisant les actions de compostage, de broyage ou de paillage et pour inciter aussi les professionnels des espaces verts à proposer aux usagers des solutions de réemploi des végétaux broyés sur site.



Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

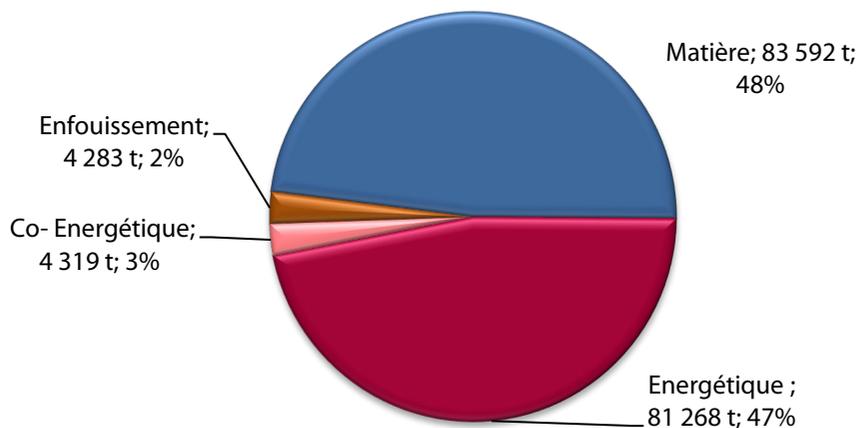
Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA aux différentes échelles locales

| Matières | CASA (données 2020) | UNIVALOM (données 2020) | Alpes Maritimes* (données 2019) | Valeur régionale* (données 2019) | Valeur nationale* (données 2019) |
|--|--------------------------|-------------------------------|--|---|--|
| Ordures ménagères résiduelles | 434 | 431 | 387 | 372 | 263 |
| CS recyclables bi flux | 57 (bi flux +cartons) | 52 | 47 | 39 | 47 |
| Verre | 32 | 32 | 27 | 24 | 29 |
| Déchetteries et autres | 439 | 409 | 349 | 277 | 189 |
| Déchets ménagers et assimilés (DMA) | 962 | 924 | 793 | 712 | 528 |

* Dernières données disponibles Source ORDEEC 2019

Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale (donc pour les habitants permanents), sans prise en compte de l'activité touristique, ce qui explique aussi les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

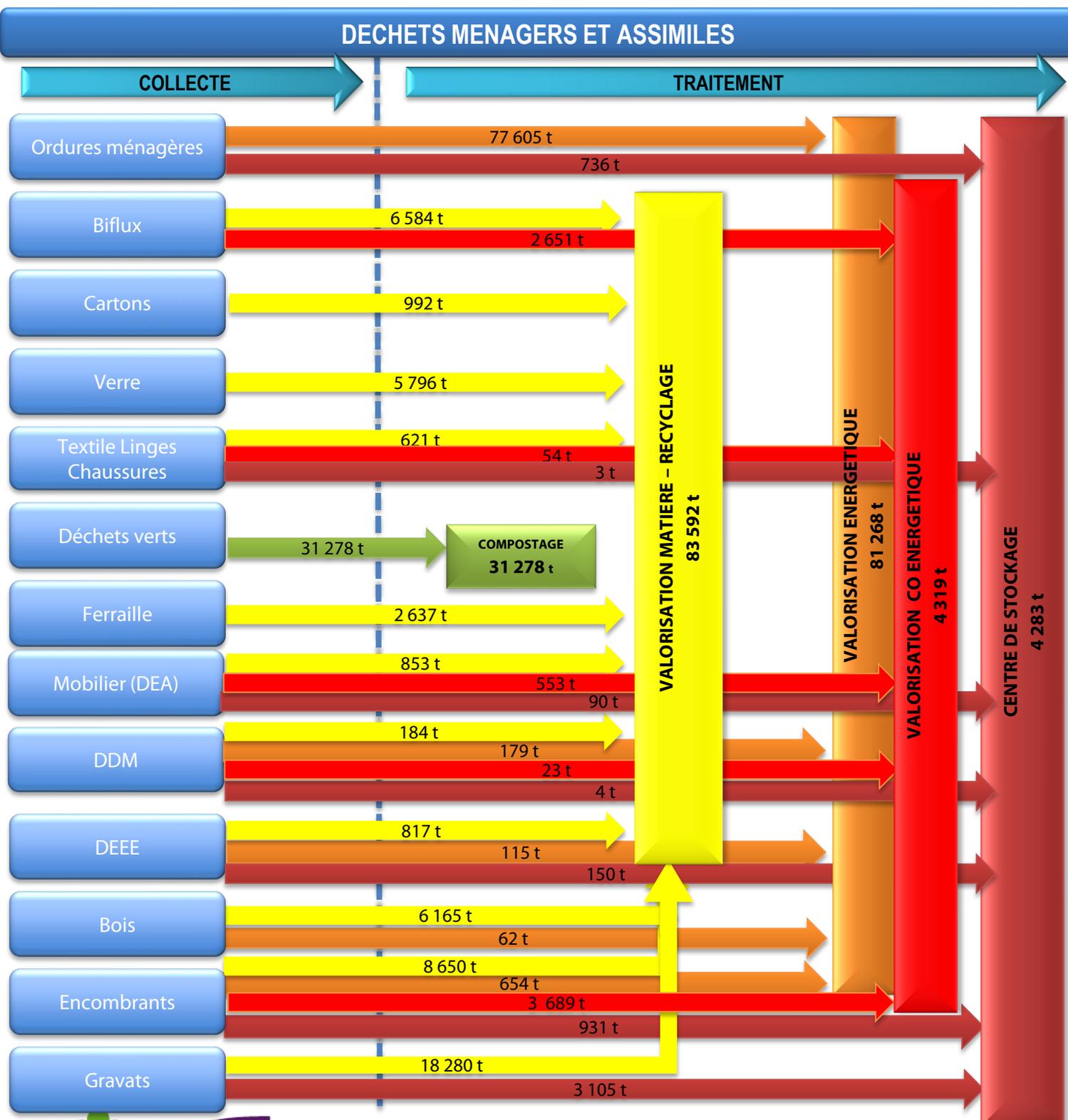
Traitement des déchets





Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

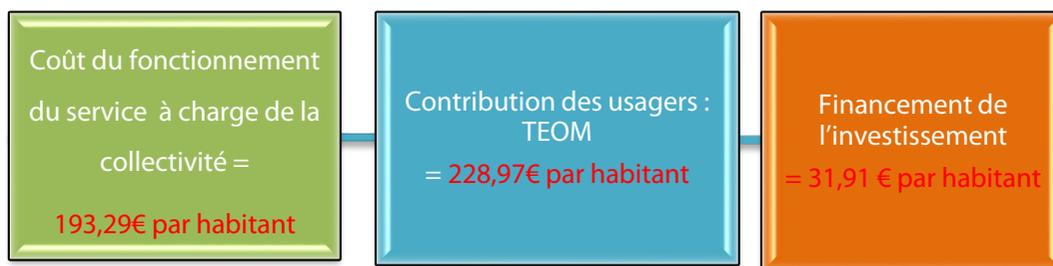
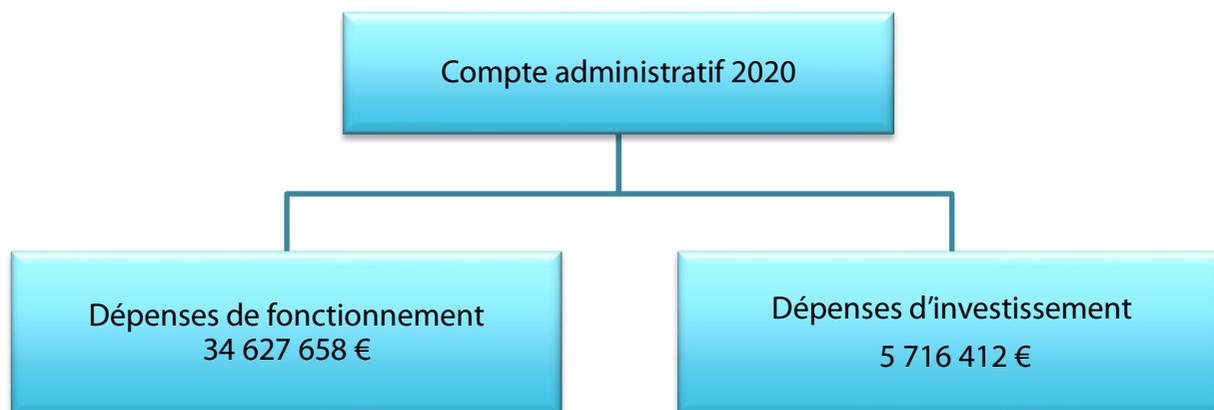




Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs financiers

Le service est entièrement financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères



Augmentation de 5,6 % des dépenses de fonctionnement et diminution des dépenses d'investissement de 26,68 % notamment pour l'aménagement et la fourniture de colonnes enterrées ou semi enterrées.

Augmentation des recettes de TEOM de 1,65 % par rapport à 2019 du fait de la modification des bases

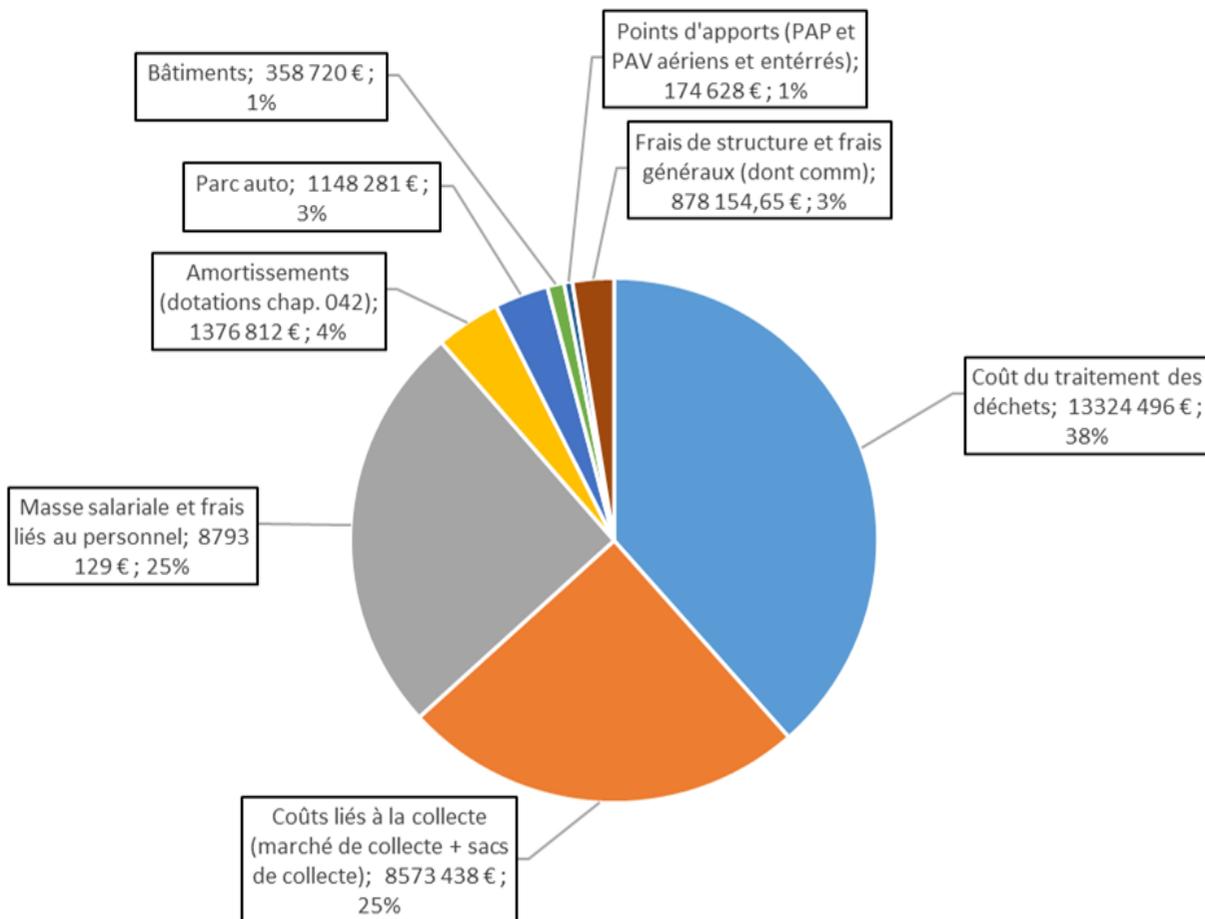




Partie 1 : SYNTHÈSE

Part des dépenses de fonctionnement par poste

Répartition des dépenses de fonctionnement



Partie 2 :

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION





Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

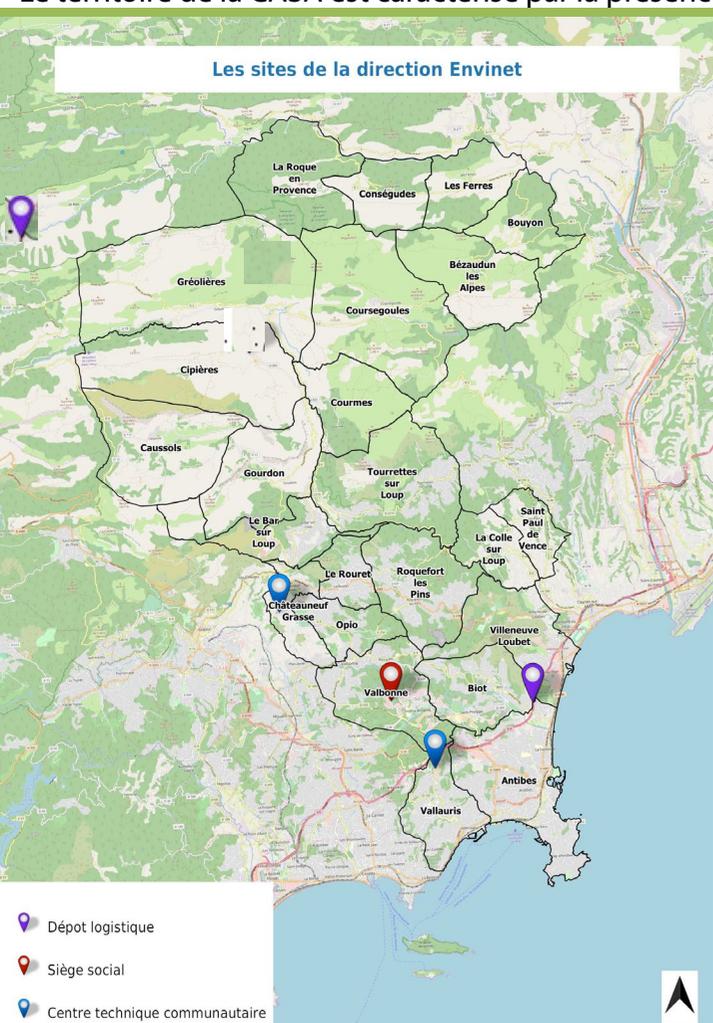
Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF-GRASSE, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 179 296 habitants (dernières données INSEE 2019 - population légale 2017).

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

Le secteur technopôle et zones industrielles : représenté par Sophia Antipolis et les zones industrielles des 3 Moulins, Saint Bernard, Marina 7 et ses multiples entreprises.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense.

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par un prestataire de services.

Son territoire est donc très vaste (les 24 communes représentent 48 970 hectares) et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

La Direction Envinet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA. Concernant le territoire restant, la collecte est assurée par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Missions ENVINET

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Gestion et collecte des points de regroupement et des points d'apport volontaire

Implantation de colonnes aériennes, enterrées et semi enterrées

Mise en œuvre de projets structurants dans la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets

Collaboration avec les parties prenantes dans la prévention des incivilités et la gestion des déchets notamment lors d'évènements particuliers (manifestations et situations de crise)

Déploiement d'outils informatiques et d'analyses pour le suivi des activités et l'optimisation du service public

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et qui sont essentiellement assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques (Vallauris et Châteauneuf) et d'un dépôt (Malamaire sur la commune de Valderoure), accueillant les véhicules et agents de la régie. De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte comme les bacs et les colonnes.

La Direction Envinet a également recours à des prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

POLITIQUE QUALITÉ

NOTRE OBJECTIF : EXEMPLARITÉ ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement. Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements. Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.

SATISFAIRE NOS
USAGERS

- > Développer de nouvelles actions
- > Améliorer la relation usager

- > Déployer le plan de formation issu des évaluations internes et des besoins de services

ACCOMPAGNER
NOS
COLLABORATEURS

FAIRE PREUVE
D'INNOVATION

- > Assurer la mise en oeuvre d'un projet innovant par an

- > Formaliser un programme d'actions de prévention des risques professionnels et le suivre
- > Mettre en œuvre des contrôles sécurité internes

AMELIORER LES
CONDITIONS
D'HYGIENE ET
SECURITE

MAITRISER
LES COÛTS

- > Analyser les coûts et maîtriser les dépenses
- > Mener des actions d'optimisation des services

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction Envinet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction a obtenu en 2014 la certification ISO 9001 pour l'ensemble de la Direction Envinet. Renouvellement à nouveau en 2020 de cette certification.



2019/0005

Quelques actions phares 2020 :

- ✓ Réorganisation de procédures de travail suite au transfert d'activités impactant la collecte (gestion de la dotation en contenants, coordination entre les équipes)
- ✓ Poursuite de la mise en place d'outils informatiques de suivi des activités
- ✓ Evolution de l'outil ATAL (suivi des équipements de collecte, gestion de stock)
- ✓ Travail sur le suivi des doléances et les Tableaux De Bord (TDB) pour la régie et le prestataire et coordination avec le prestataire
- ✓ Structuration d'espaces de travail informatique pour la DGA CV
- ✓ Déploiement d'un outil de gestion des encombrants avec dématérialisation de la feuille de route des agents de collecte et suivi de l'activité
- ✓ Création de formulaires en ligne à destination des usagers pour la prise de RDV pour l'enlèvement des encombrants



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Cartographie des processus

En 2020, suite à la COVID, l'audit de suivi 2, initialement prévu en mars 2020, n'a pas pu être mené pour cause de confinement national.

Les constantes évolutions des conditions sanitaires ont conduit à procéder directement au renouvellement de la certification en décembre 2020.

L'audit a été réalisé sur les sites de la CASA par une nouvelle auditrice.

Audits : Résultats de l'audit de renouvellement :

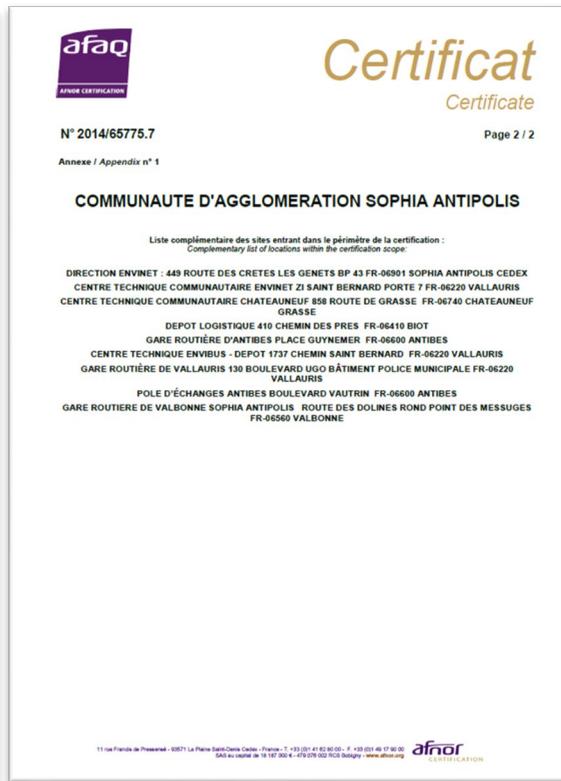
Obtention du renouvellement de la certification avec 8 points forts, 6 pistes de progrès, 4 points sensibles portant sur certaines notions nouvelles de la norme ISO 9001 :2015 et sans non-conformité.

L'auditrice AFNOR a noté dans son rapport «Le système de management ISO 9001 :2015 mis en place par la CASA au sein des entités ENVINET (Collecte de déchets) et ENVIBUS (TAD et Transports scolaires) est bien géré, dynamique et présente une bonne maturité.

La collectivité a su montrer sa force et sa réactivité, malgré le contexte difficile de l'année 2020, en :

- Restant à l'écoute de ses clients et de ses parties intéressées,
- Mettant en place une nouvelle organisation de son unité ENVINET,
- Elargissant son périmètre de certification aux transports scolaires,
- Développant de nouveaux outils informatiques pour améliorer sa performance.

3^e cycle d'audit
-
Renouvellement
de la
certification
4 jours d'audit
sur site en 2020





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur la relation usagers

La Direction Envinet dispose d'un service dédié à la relation usager. Il gère le standard téléphonique avec un numéro d'accès direct le 04 92 19 75 00 ainsi que les deux boîtes mails : encombrants.envinet@agglo-casa.fr et envinet@agglo-casa.fr

Avec le confinement une nouvelle organisation a du être mise en place en 2020 avec la mise à disposition en ligne de formulaires internes permettant de faciliter la saisie directe par les usagers de demandes d'enlèvements d'encombrants (Cf. zoom encombrants).

Concernant les autres demandes ou doléances qui sont reçues de toutes les sources (mail, téléphone...), les enregistrements sont faits dans des applications de gestion de la relation usager. Ces demandes sont reçues, saisies par les équipes en charge de leur traitement et transmises aux équipes concernées pour avoir les éléments de réponse. Elles sont ensuite analysées afin d'apporter des actions d'amélioration de la qualité du service.

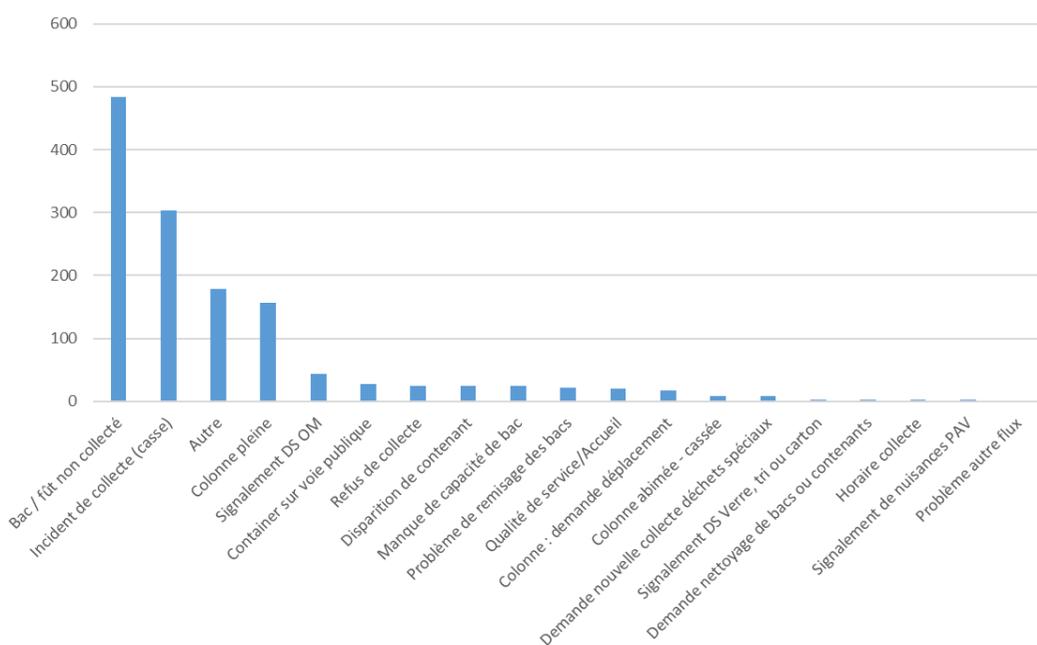
Evaluation de la justification

Doléance justifiée = défaillance du service (ex : oubli de collecte)

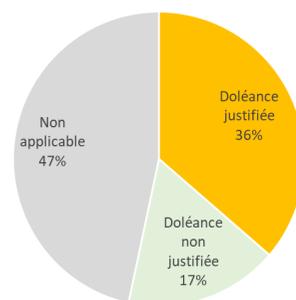
Doléance non justifiée = pas de défaillance du service (ex : bacs sortis après la collecte)

Non Applicable = demande (ex : demande de bac)

Répartition des types de demandes et doléances



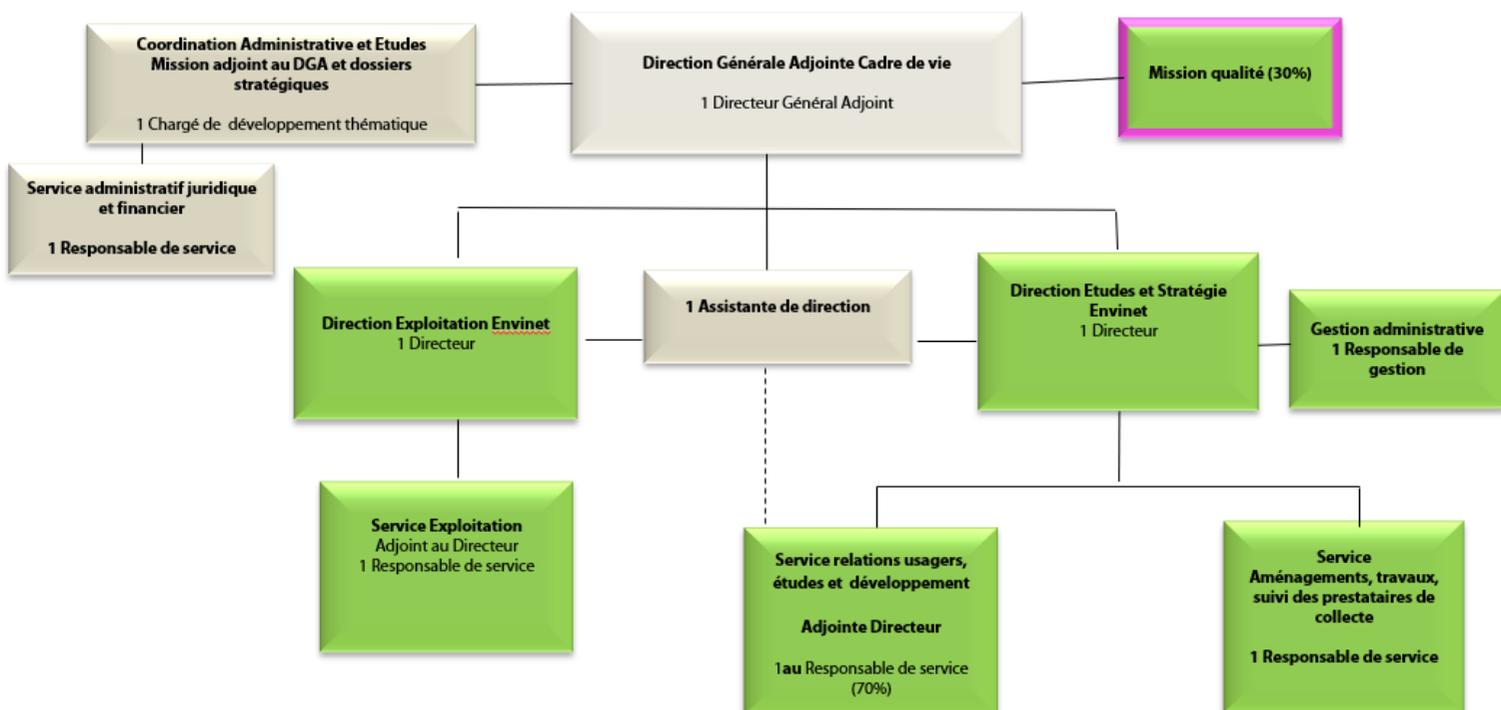
Justification des doléances





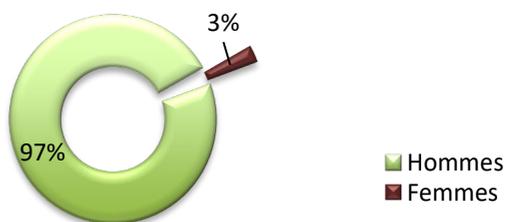
Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Organigramme Envinet



La Direction Envinet comprend 3% de femmes au sein de ses effectifs qui sont toutes affectées sur des postes administratifs

Ration hommes/femmes





Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Moyens humains

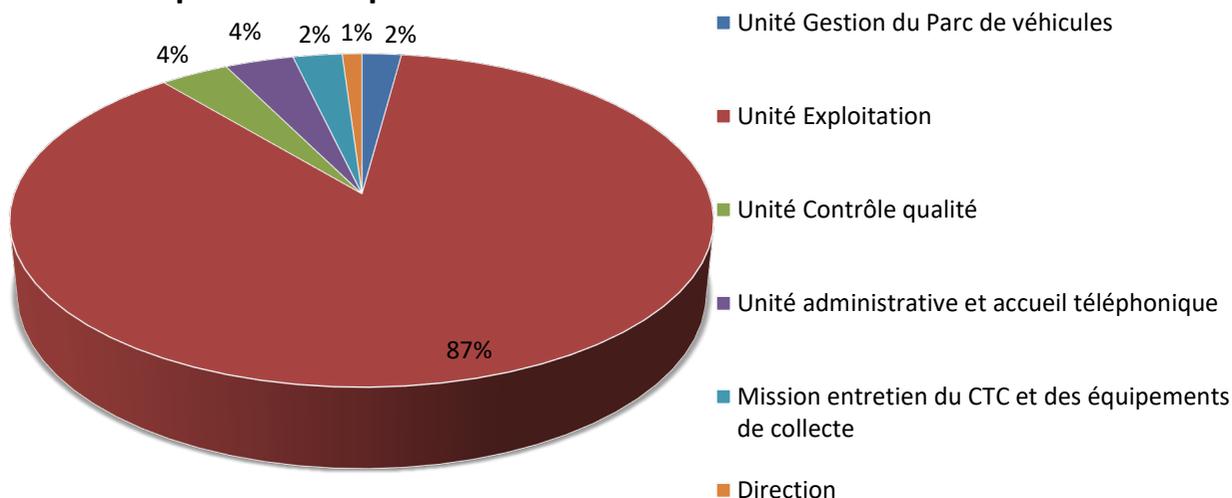
La Direction ENVINET est composée de deux directions:

- ⇒ La **Direction Exploitation** qui assure directement la gestion des équipes de collecte avec du personnel de la CASA et réalise les prestations de collecte de tous types sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ la **Direction Etudes et Stratégies** qui assure la gestion des prestataires privés, la gestion administrative, l'analyse de données, l'interface avec les usagers, la certification ISO 9001 et la gestion de projets.

L'organisation opérationnelle (**Direction Exploitation**) intègre plusieurs métiers au sein de la Direction Envinet:

- ✓ Les ripeurs ainsi que les conducteurs de véhicules en tout genre pour la collecte des déchets.
- ✓ Les responsables d'équipes et d'unités, pour encadrer le personnel exécutif et organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les contrôleurs qualité afin de veiller à la bonne exécution des prestations, apporter des actions correctives sur les anomalies et faire le lien avec les communes, les administrés...
- ✓ Les agents de maintenance et logistique pour l'entretien du matériel de collecte, du parc roulant, des bâtiments et de la distribution des équipements de collecte.

Répartition du personnel



Répartition des contrats



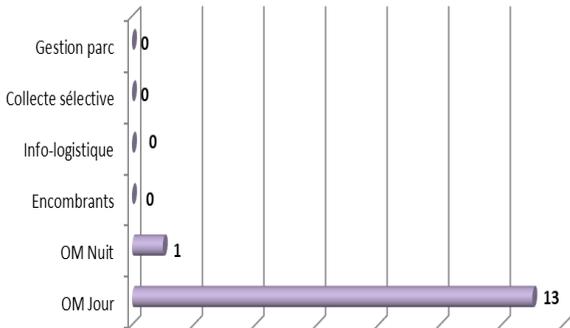
167 agents
titulaires
20 agents
contractuels
2 stagiaires
20 saisonniers
1 apprentie



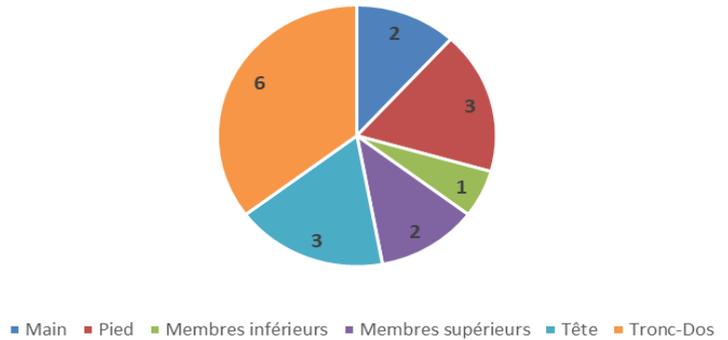
Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

ZOOM sur les accidents de travail

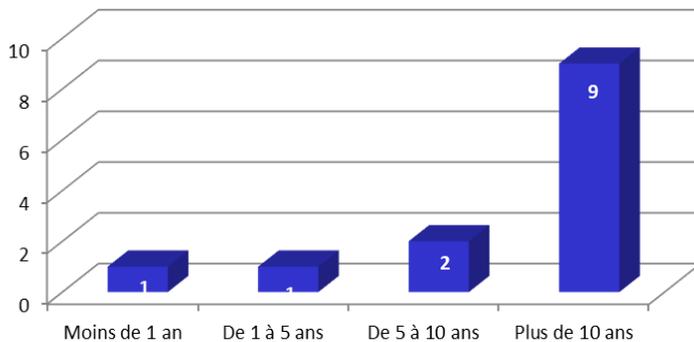
Services/Unités concernés



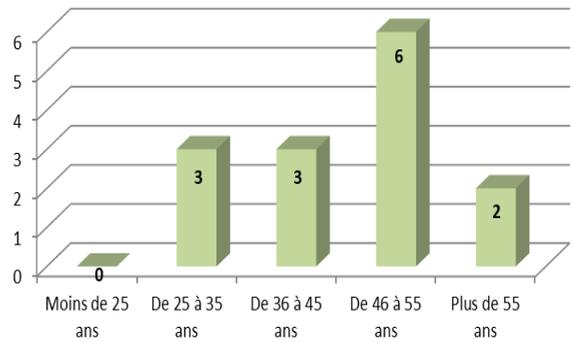
Siège des blessures



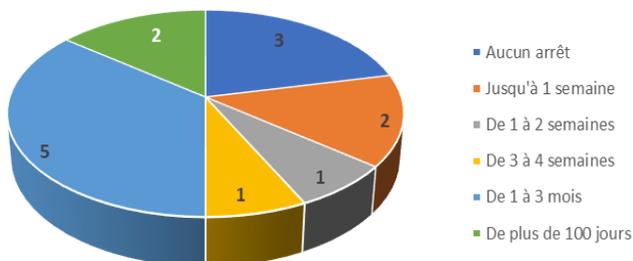
Ancienneté dans le poste



Age des agents



Durée des accidents de travail



Il est constaté que l'intégralité des accidents concerne les agents affectés à la collecte des ordures ménagères et plus particulièrement ceux qui y travaillent le jour. Le personnel le plus âgé avec de l'ancienneté est le plus touché avec un taux de gravité relativement élevé. Il convient donc de renforcer les actions de formation auprès de cette tranche de personnel. De manière globale, on enregistre malgré tout une diminution des accidents du travail en comparaison avec l'année 2019.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Emploi et conditions de travail



En 2020, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés, à savoir :

- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Etude réalisée par la médecine préventive afin de mesurer l'impact de la collecte sur le rythme cardio vasculaire et propositions d'adaptations sur l'ergonomie du poste de travail pour diminuer la pénibilité
- ✓ Habilitation de conduite et formation de conduite obligatoire
- ✓ Formation Santé Sécurité au Travail (SST) et recyclage

Par ailleurs, l'année 2020 ayant été marquée par la crise COVID, de nombreuses mesures ont été prises pour préserver la santé des travailleurs avec :

- distribution quotidienne de masques et de gel hydroalcoolique.
- Développement et généralisation du télétravail pour tous les postes qui pouvaient le faire.
- Rappels réguliers aux agents , au travers de notes, des consignes et protocoles liés au COVID 19
- Mise en place de quart d'heure de sécurité ayant pour objet le rappel des consignes liées au COVID 19 (gestes barrières, distanciation sociale, désinfection des postes de travail...).
- Etablissement de procédures et organisations de service avec l'évolution des dispositifs à l'attention de tous les agents et notamment les personnes les plus vulnérables.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION



ZOOM Actions d'insertion sociale

Dans le cadre du marché de collecte, le prestataire de collecte avait l'obligation de mettre en place des actions d'insertion sociale. En l'occurrence le titulaire devait avoir un véritable projet de tutorat et d'encadrement en ce qui concerne ce public.

Afin de promouvoir l'emploi des personnes en insertion, un minimum d'heures de travail devait être réalisé par des personnes en difficulté concernées par cette action.

Cet engagement représente au minimum 120 heures par tranche de 100.000 € HT facturés

La première période de 5 années du marché s'est terminée au 31 décembre 2020.

Sur cette période, **61 750 heures** d'insertion ont été réalisées via de beaux parcours de formation et de retour à l'emploi que VEOLIA a construits avec une entreprise d'intérim, et via le recours à de la mise à disposition de personnel en parcours d'insertion auprès de cette même entreprise de travail temporaire d'insertion.

L'objectif a été largement dépassé puisque 37 514 heures étaient dues.

La Direction Envinet peut donc se féliciter de contribuer à l'insertion professionnelle au travers de ses activités.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION



Moyens matériels

En 2020 la collecte des déchets est assurée au moyen de 129 véhicules dont 99 appartiennent à la CASA et 30 au prestataire privé. Parmi ces véhicules :

50 BOM 9 à 22m³ (30 BOM pour la régie et 20 pour le prestataire)

28 mini bennes 4 à 5 m³ (14 pour la régie et 14 pour le prestataire)

25 camions plateaux (21 pour la régie et 4 pour le prestataire)

7 camions grue 10 à 20m³ pour la collecte des encombrants réalisée par la régie et 4 camions grue de

26 m³ pour la collecte des PAV réalisée par le prestataire

2 micro-bennes électrique

2 véhicules 2 roues

12 pick-up (12)

18 véhicules utilitaires et légers (25 pour la régie et 7 pour le prestataire)

Plus de 60 % des véhicules disposent d'équipements spécifiques réduisant les consommations de carburant notamment lors des opérations de collecte.

Deux types de dispositifs sont disponibles :

- ✓ Un premier système composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur et un dispositif dit « Eco contrôle »

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%

Avantage écologique : réduit considérablement les nuisances sonores et les émissions de carbone passant d'un régime moteur en phase de collecte de 1100 T/min à 650 T/min

- ✓ Un deuxième système équipe plusieurs BOM comprenant une technologie avant-gardiste de haute technologie (première en France) nommée Cin Energie (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage pour la convertir en électricité) qui permet l'utilisation autonome de l'équipement lors des opérations de collecte (lève conteneur et système de compaction)

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 23%.

Avantage écologique : zéro émission de carbone sur le dispositif Cin Energie en situation de collecte et très forte diminution des nuisances sonores

Une formation à la conduite rationnelle est prodiguée à chaque chauffeur à sa prise de poste.



Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES

Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont majoritairement collectées en porte à porte par la régie de collecte contre 8 en prestation et selon plusieurs critères :

- ✓ Le flux
- ✓ Les types de voies
- ✓ Les modes de collecte
- ✓ La situation géographique
- ✓ Les spécificités des quartiers
- ✓ La fréquentation touristique

Toutes les prestations de collecte en PAV sont confiées à des prestataires

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (PAP = dotation en bacs individuels et collecte au droit des habitations) et d'autres en points de regroupement (PR = collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs).

Il y a également les points d'apport volontaire (PAV) constitués de colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées de 4 à 5 m³. Ces colonnes sont collectées par des camions grues et permettent le recueil du verre, du carton, des emballages ménagers, du verre et des ordures ménagères. Il y a également des bornes pour les vêtements qui sont collectées par les associations Pacôme recyclage et montagn'habits aux moyens d'utilitaires plateaux . Ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence de collecte. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différente.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur :

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Certains services spécifiques sont proposés selon les secteurs comme la collecte du verre et des huiles de friture des cafés, hôtels et restaurants, ou à des ramassages à des horaires précis (hôpitaux, zones piétonnes, sites à risques...)

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets produits par les touristes.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM Année 2020 pandémie mondiale COVID19

Impact de la COVID sur les collectes des déchets ménagers et assimilés

La situation sanitaire nationale en 2020 a eu pour conséquence l'instauration d'un premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 avec couvre feu de 22h à 5h. Cette étape a été suivie d'un deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020 avec un déconfinement en 3 phases .

Malgré ces mesures drastiques les collectes des déchets ménagers se sont poursuivies avec de nombreuses adaptations :

- * Fermeture du standard Envinet durant le premier confinement. Afin d'assurer une continuité de service la direction a mis en place des formulaires dématérialisés en ligne qui ont permis aux usagers de continuer à formuler des demandes de RDV encombrants ou d'exprimer des doléances via une boîte mail dédiée. L'équipe du service relation usagers, en travail à domicile, a géré les demandes et attribué les rendez-vous.

Toutes ces informations sur les évolutions des collectes ont été transmises aux usagers via les réseaux sociaux, le site internet de la CASA, les médias, des opérations de boitage de note d'information, le relai d'information par les communes.

- * Déploiement du télétravail au niveau des équipes administratives pour assurer une continuité de service (paiement des factures, gestion des demandes et des doléances...)

- * Maintien à niveau constant des collectes des ordures ménagères et des emballages ménagers ainsi que de toutes les collectes en point d'apport volontaire quelque soit le flux

- * Suspension temporaire (entre 3 semaines et un mois) des collectes en porte à porte de verre, de végétaux et des encombrants sur RDV . Néanmoins, dès que les conditions étaient redevenues favorables, tout a été mis en œuvre pour rattraper les prestations en retard avec un retour à la normale sous quinzaine pour l'ensemble des communes concernées.

- * fermeture des déchetteries gérées par UNIVALOM avec une réouverture progressive et sous conditions un mois après l'annonce du confinement



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM dotation en bacs et sacs par la CASA

La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants qui bénéficient d'une collecte en porte à porte des bacs de collecte sélective de différents volumes pour les emballages ménagers. Elle assure également la gestion et la maintenance de tous les points de regroupement de bacs (lavage et entretien).

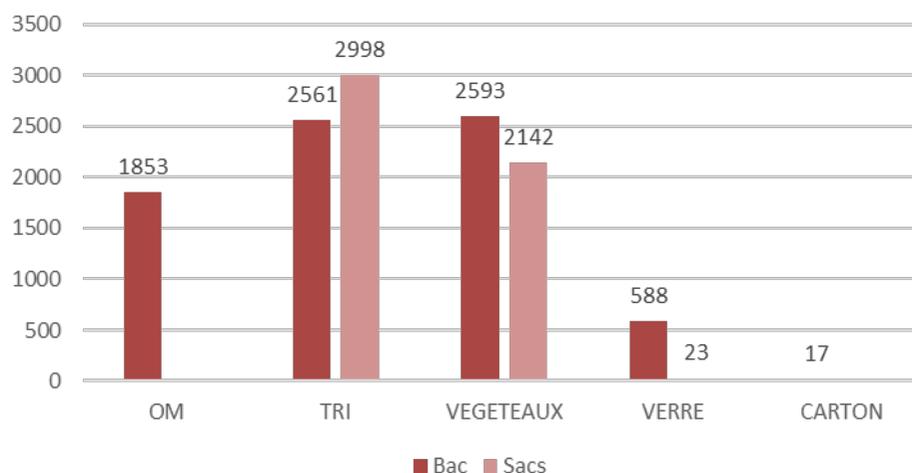
Sur certaines communes, les habitants peuvent également être dotés de bacs pour le recueil du verre, des végétaux ou du carton.

Des sacs jaunes transparents pour les emballages ménagers, des sacs de pré collecte (cabas) et des sacs végétaux sont également distribués sur le territoire selon les cas.

Les demandes de contenants sont toutes enregistrées et font l'objet d'une analyse préalable pour savoir si elles sont éligibles. Elles sont alors validées et enregistrées dans une application qui permet d'historiser et de tracer les demandes.

Au total, en 2020, plus de 7600 bacs de tous types et 5300 rouleaux ou paquets de sacs ont été livrés sur l'ensemble du territoire.

Dotations 2020





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

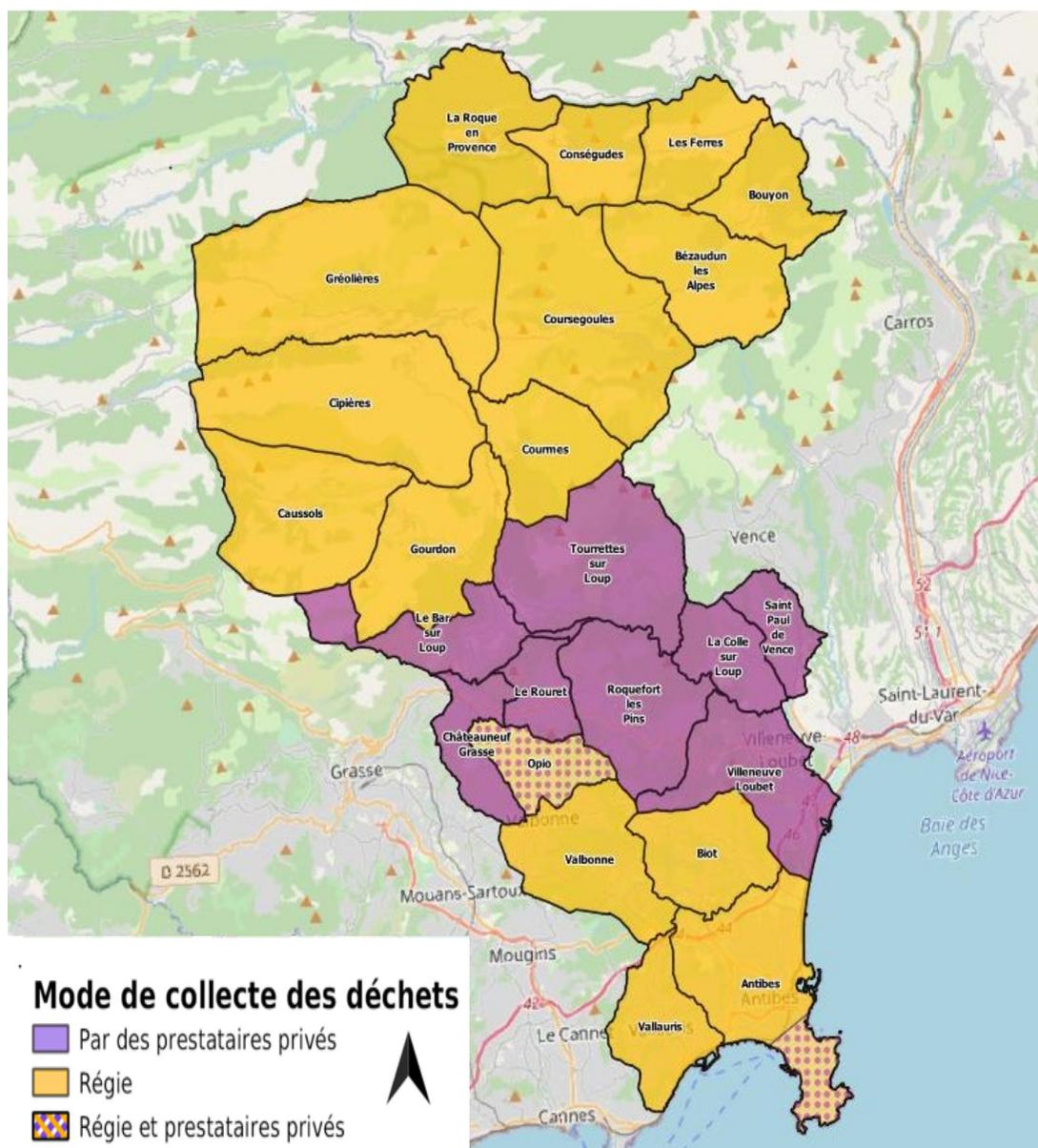
Organisation générale de la collecte

| Commune | COLLECTE EN PAP (régie et prestataire) | | | | | | COLLECTE EN PAV (uniquement prestataires) | | | | |
|------------------------|---|-------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------|---|---|---|---|---|--|
| | OM | CS (Biflux) | Cartons | Verre | Encombrants | Végétaux | Cartons (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne) | CS (Biflux) (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne) | Verre (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne) | Ordures ménagères (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne) | TLC (fréquence hebdomadaire à bi mensuelle) |
| Antibes | C4 à C28 | C1 | C2 (ZI des Trois Moulins Juniqueumet) | 4x/ semaine Vieil Antibes | C5 | | | | | | |
| Le Bar-sur-Loup | C2 à C6 | C1 | | | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| Bezaudun-les-Alpes | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Biot | C2 à C7 | C1 | C1 sur Parc de Sophia | C1 points bouche village | C5 | | | | | | |
| Bouyon | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Caussols | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Ciapières | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Châteauneuf de Grasse | C2 à C7 | C1 | | | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| La Colle-sur-Loup | C2 à C7 | C1 | | C1 à C0,5 | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| Conségudes | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Courmes | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Coursegoules | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Les Ferres | C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Gourdon | C2 à C3 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Gréolières | C2 à C3 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Opio | C2 à C7 | C1 | | C1 à C0,5 | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| Roquefort-les-Pins | C2 à C6 | C1 | | C0,5 | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| La Roque-en-Provence | C1 à C2 | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | | |
| Le Rouret | C2 à C6 | C1 | | | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| Saint-Paul de Vence | C2 à C14 | C1 | | C0,5 | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| Tourrettes-sur-Loup | C2 à C7 | C1 | | | C1 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| Valbonne | C3 à C7 | C2 | C1 sur Parc de Sophia | | C5 | | | | | | |
| Vallauris / Golfe Juan | C4 à C14 | C1 | C1 sur ZI St Bernard | | C5 | | | | | | |
| Villeneuve-Loubet | C3 à C14 | C1 | C2 sur la ZI Marina 7 | C1 points bouche Marina | C5 | C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre | | | | | |
| ZI Sophia Antipolis | C3 à C7 | C1 | C2 Quelques points seulement | | / | | | | | | |



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

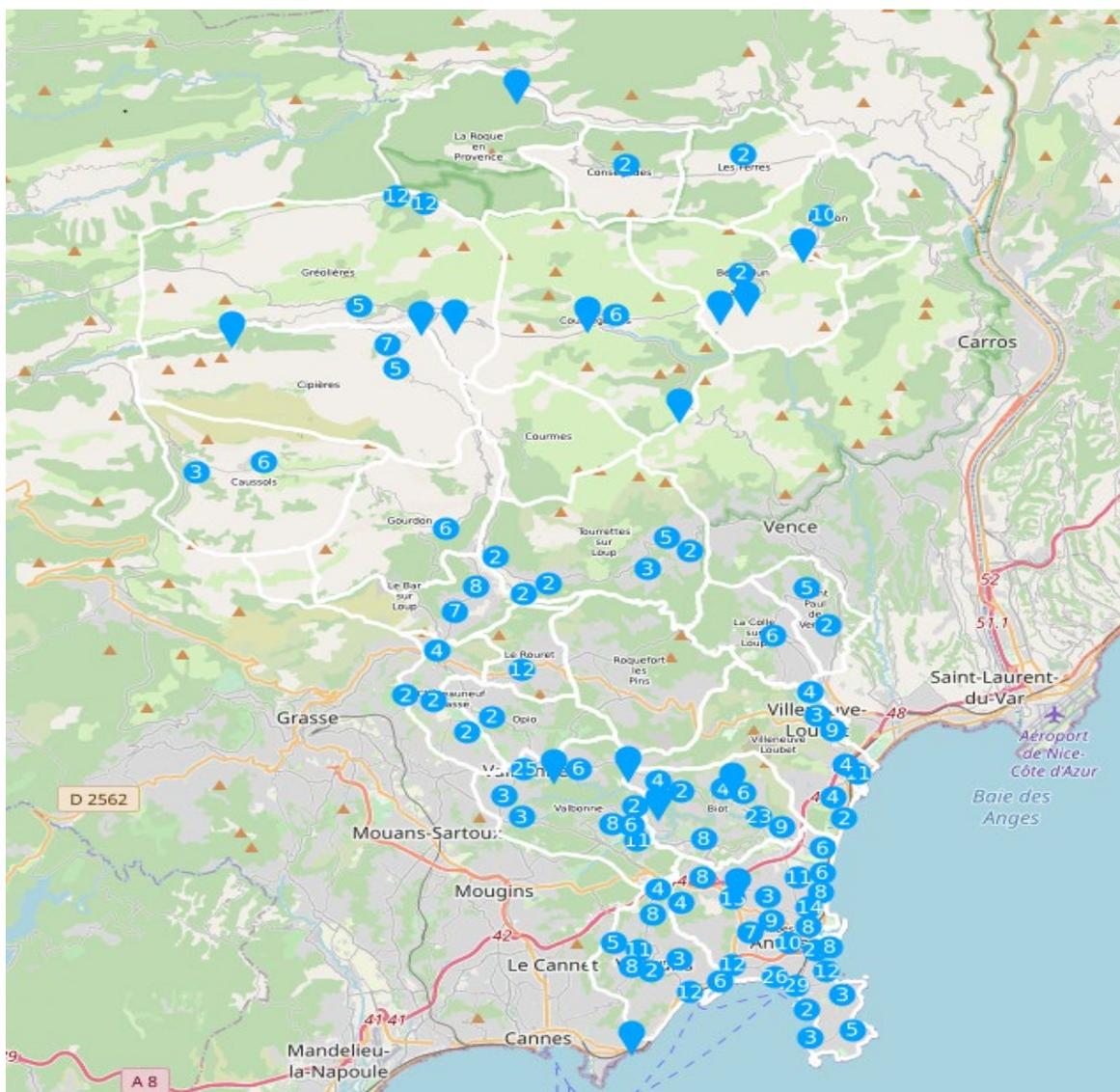
Organisation principale de la collecte en porte à porte





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Carte des points d'apport volontaire verre, emballages, ordures ménagères et cartons.



Une carte interactive des PAV verre, emballages, ordures ménagères et carton est disponible sur le site internet de la CASA <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets/carte-de-point-dapports-volontaires>.

Une autre carte interactive pour les bornes à vêtements est également disponible à l'adresse : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Ces cartes permettent aux usagers de connaître les points de collecte sis à proximité de leur domicile.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

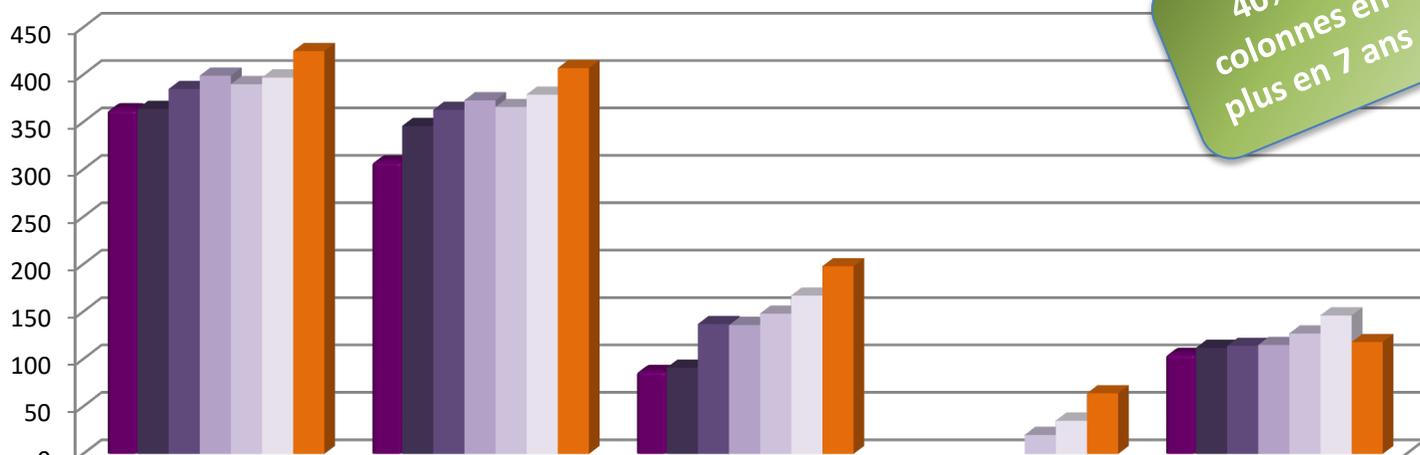
Organisation générale de la collecte en PAV

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : Ordures ménagères, verre, bi flux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

En 2020, le **dispositif de PAV** communautaires compte **1 212 colonnes** relevées par nos prestataires en fonction du taux de remplissage.

Evolution du nombre de PAV 2014/2020

40% de colonnes en plus en 7 ans



| | Colonnes Verre | Colonnes Biflux | Colonnes Cartons | Colonnes OM | Colonnes Textile-linge-chaussures |
|--------|----------------|-----------------|------------------|-------------|-----------------------------------|
| ■ 2014 | 364 | 309 | 88 | | 106 |
| ■ 2015 | 364 | 346 | 91 | | 112 |
| ■ 2016 | 385 | 363 | 137 | | 114 |
| ■ 2017 | 399 | 373 | 136 | | 115 |
| ■ 2018 | 390 | 366 | 148 | 20 | 127 |
| ■ 2019 | 397 | 379 | 167 | 35 | 146 |
| ■ 2020 | 425 | 407 | 198 | 64 | 118 |

En 2020, le déploiement de ce type de dispositifs se poursuit avec 88 PAV de plus.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur les dispositifs de collecte enterrés ou semi enterrés

Perspective d'enfouissement de colonnes

En 2020, dans le but d'améliorer la salubrité et optimiser le fonctionnement de la collecte, poursuite du programme d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées, en ordures ménagères, tri sélectif et verre :

- Sur la frange littorale sur Antibes Juan les Pins et Vallauris Golfe Juan, à proximité des plages
- Sur le quartier de Marena Lacan à Antibes
- Sur les communes du Haut Pays comme Caussols, Bouyon, Gourdon

Dans le cadre de nouveaux aménagements, Envinet peut également être sollicité pour la mise en place de ces dispositifs.



Perspective de transformation des ascenseurs à bacs

La CASA dispose également de 70 équipements **de type « ascenseurs à bacs »** répartis sur le territoire. Ces dispositifs contiennent deux bacs de 750 litres soit un volume total de 1 500 litres par dispositif. Au regard de la production et dans une logique d'optimisation de la collecte, certains de ces équipements peuvent être modifiés, sans travaux de génie civil, afin d'augmenter leur capacité pour la porter à 4 ou 5000 litres.

Cette transformation est seulement possible lorsque l'équipement peut être accessible pour un camion grue de 26 tonnes.

Ce principe permet de minimiser le nombre de prestations de collecte, d'augmenter la capacité de stockage et de diversifier les flux.

En 2019, trois équipements ont été transformés afin d'expérimenter le dispositif « Eco Big » :

- à Antibes : Rue Vandenberg avec un dispositif à verre et un en ordures ménagères
- à Biot : Chemin du Plan avec un dispositif en ordures ménagères.

Sur l'ensemble du parc, **18 équipements ont reçu la validation technique pour cette transformation.** Ils sont situés sur les communes du Rouret, Valbonne, Saint de Paul de Vence et Vallauris Golfe Juan.

Un programme pluriannuel a été établi sur 3 années. Le coût de transformation moyen d'un équipement est de l'ordre de 10 000 euros TTC.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur les dispositifs de collecte enterrés ou semi enterrés

Exemples de réalisations en 2020



Gourdon



Bouyon



Caussols



Biot 3000



Antibes - Championnet



Antibes - Lacan



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

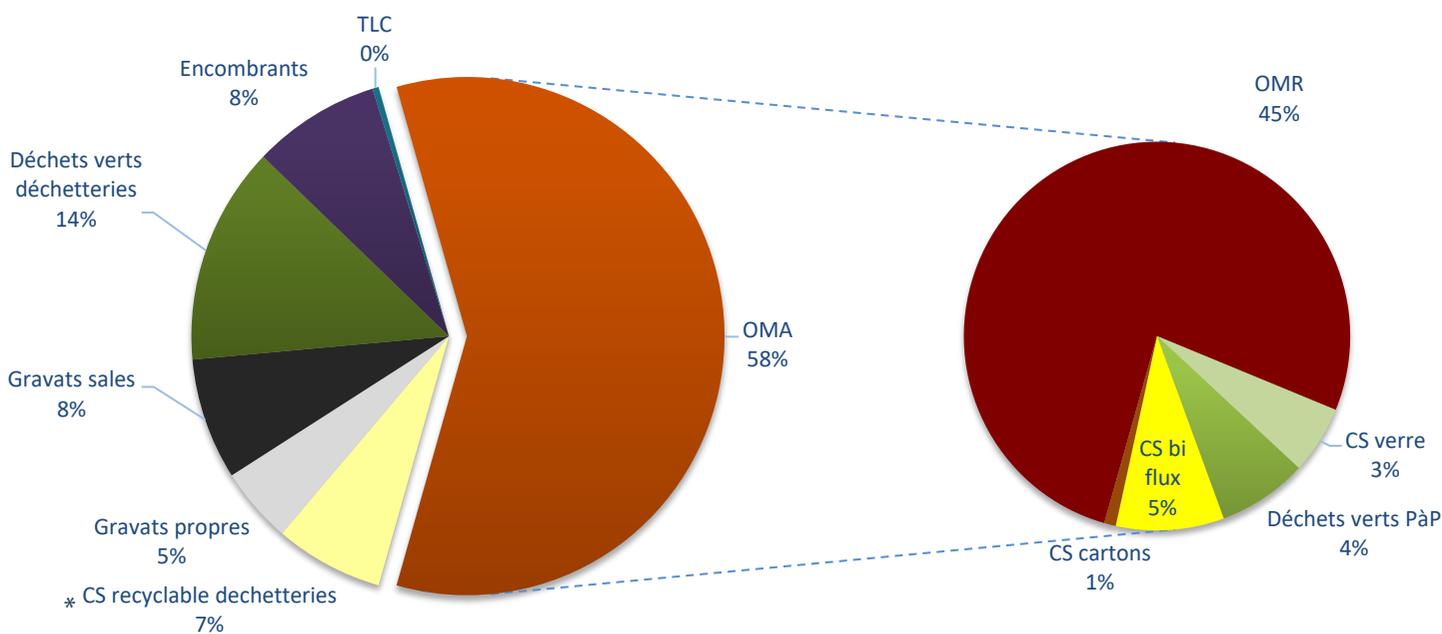
Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

en 2020
173 462 t collectées soit
962 kg /habitant
de déchets

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers.

Voici la répartition des collectes d'ordures ménagères et des déchets assimilés réalisées en porte à porte et en point d'apport volontaire.

REPARTITION DES FLUX 2020 EN TONNES



* CS recyclable déchetteries : DEA, bois ferraille, DEEE, DDM

En 2020, une moyenne de 962 kg de déchets est collectée par habitant dont 434 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles ce qui représente 45 % des quantités de déchets. Il est tout de même à noter que les OMR, sont en diminution de près de 30,4 kg/hab soit une baisse de 5,9% mais cela est à pondérer car cette année de pandémie COVID 19 et de confinement, a généré la fermeture de nombreux commerces et entreprises durant le printemps et une forte diminution de l'activité a été constatée.

Les diminutions de tonnages sont aussi observées en déchetterie sur la quasi-totalité des flux du fait de la fermeture des sites et une diminution de l'activité économique durant le premier confinement notamment.

Les déchets verts collectés en déchetterie et en porte à porte (hors bois) représentent 18% des tonnages avec 31 278 tonnes avec une nouvelle augmentation en 2020.

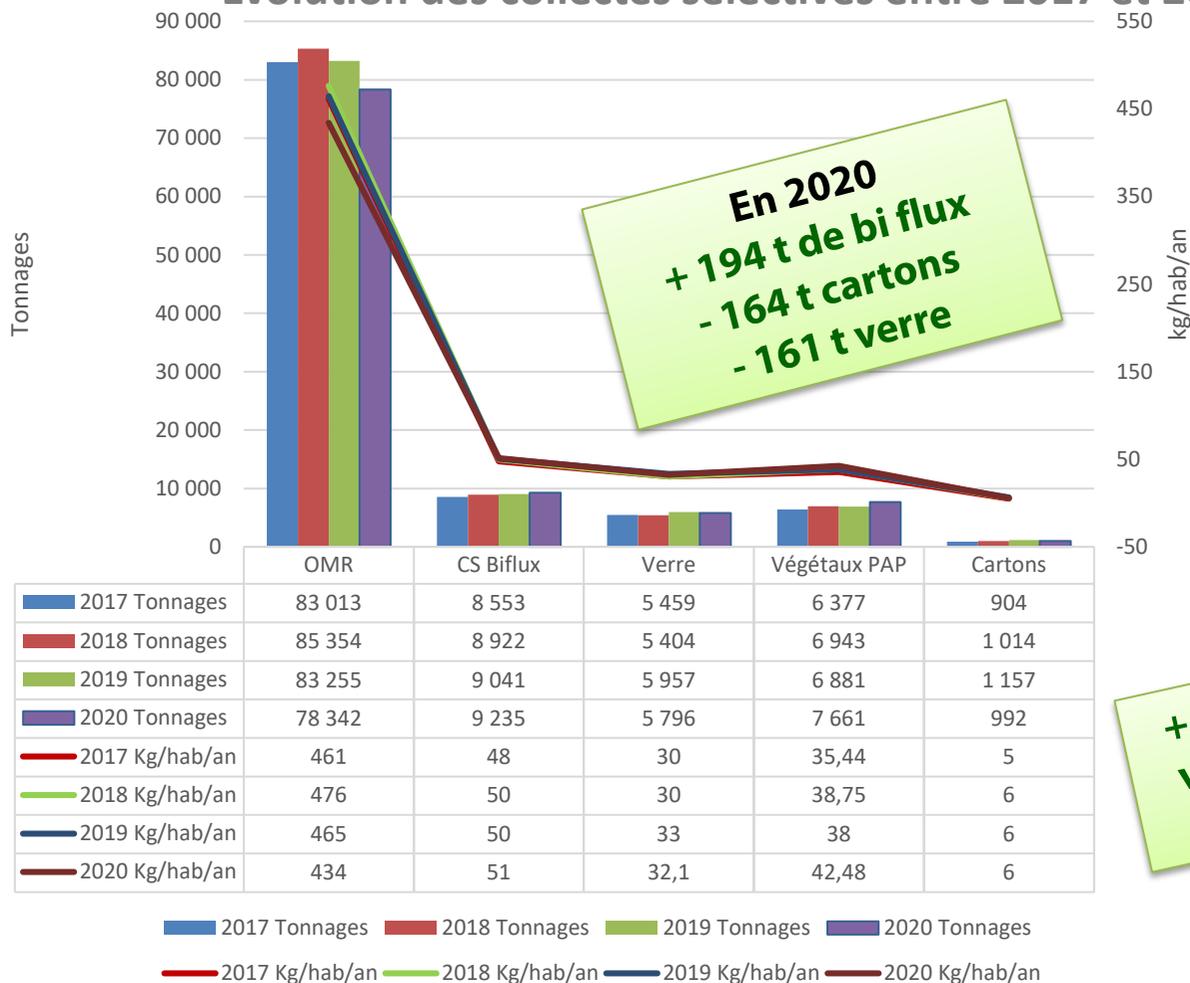


Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

Voici un comparatif 2017-2020 des collectes d'ordures ménagères et assimilés comprenant les végétaux en porte à porte et point d'apport volontaire.

Evolution des collectes sélectives entre 2017 et 2020



Concernant le verre et le carton, les tonnages ont diminué du fait de la fermeture de nombreux commerces et tonnes)d'une diminution de l'activité dans les zones d'activités .

Pour les végétaux on a constaté une forte augmentation des tonnages collectés en PAP (+ 780 tonnes) et notamment lors de la première période de confinement où les habitants ont consacré du temps à l'entretien de leurs jardins .

L'augmentation du biflux est principalement liée au passage à titre expérimental à deux jours de collectes sélectives par semaine sur la commune de Valbonne fin 2019 et aux actions de communication qui ont été faites. Ce retour d'expérience positif sera dupliqué dès 2021 sur les communes d'Antibes, Biot, Villeneuve Loubet et Vallauris et ultérieurement sur les communes du moyen pays.



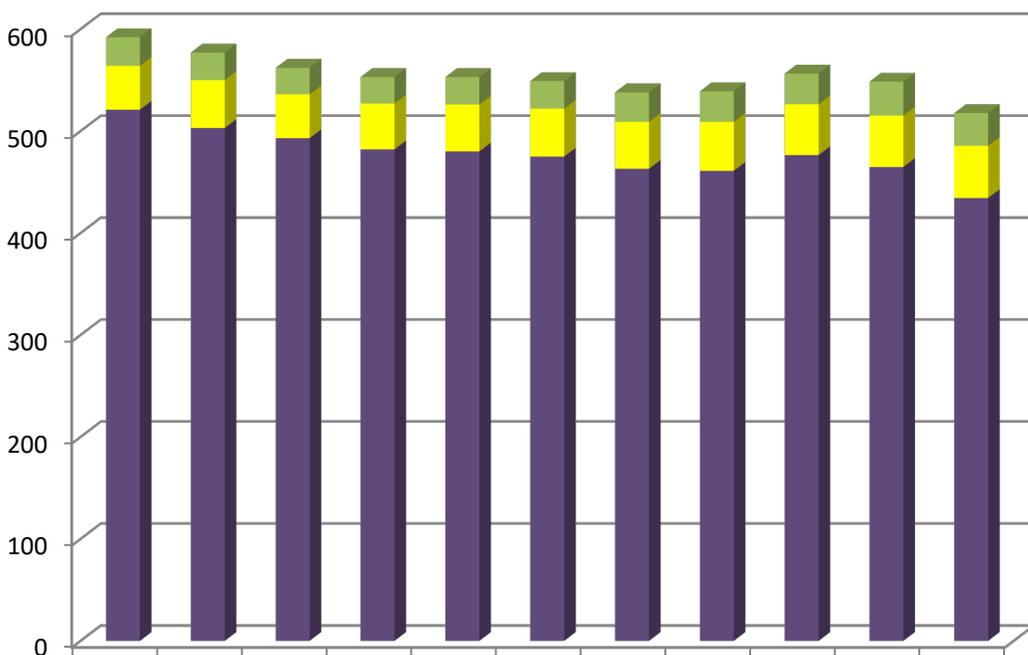
Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

EVOLUTION DES FLUX D'OMA (HORS CARTON ET DECHETS VERTS EN PAP) EN KG/HAB.

Kg/hab



| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ■ Verre | 28 | 27 | 26 | 26 | 27 | 27 | 29 | 30 | 30,2 | 33,3 | 32,1 |
| ■ Bi flux | 43 | 47 | 43 | 45 | 46 | 47 | 46 | 48 | 50 | 50 | 51 |
| ■ OMR | 521 | 503 | 493 | 482 | 480 | 475 | 463 | 461 | 476 | 465 | 434 |

Tonnages collectés depuis 2010
 - 13,9 % d'OMR
 + 35,3% de bi flux
 + 18,8% de verre

En référence à l'année 2010, on constate :

- 1) La baisse globale des ordures ménagères résiduelles (OMR) avec - 13,9% d'OMR mais l'objectif de plafond maximum de 260 kg/ habitant en 2020 est loin d'être atteint.
- 2) L'augmentation des quantités de bi flux de 35,3% ainsi que du verre de 18,8% est liée à l'amélioration des gestes de tri, au déploiement de nombreux points d'apport volontaire sur tout le territoire, aux actions de communication et à la mise en place de collectes en porte à porte.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

OMR

en 2020
- 13,9% d'OMR



Par rapport à 2010, on constate une diminution des OMR de 13,9%. Néanmoins ce chiffre est à pondérer car l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Le travail de sensibilisation de la population et des entreprises reste à poursuivre afin de pouvoir extraire des OMR d'avantage de déchets recyclables et de promouvoir des actions de prévention et d'économie circulaire comme le zéro déchet et le réemploi.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en bi flux

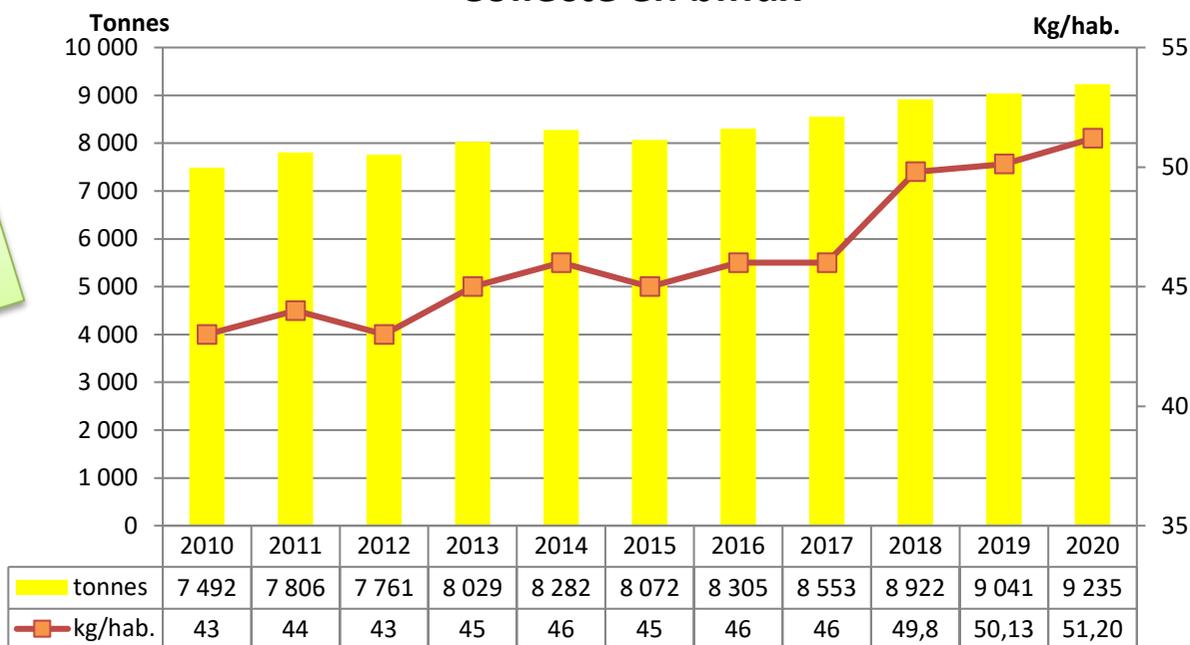
La collecte sélective bi flux (CS bi flux) des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les emballages en plastique, en acier et en aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La collecte du bi flux se fait majoritairement en porte à porte (83%) et le reste en point d'apport volontaire (17%).

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets :

- ✓ La sensibilisation au travers de suivis réguliers des circuits de collecte.
- ✓ La collecte en bi flux (mélange des emballages avec les journaux/magazines) généralisée sur le territoire
- ✓ L'extension des consignes de tri plastique pour accepter davantage de type de plastique dans le tri comme les pots de yaourts, les bouteilles d'huile...
- ✓ Le passage en porte à porte et à deux jours de collecte sélective par semaine sur la commune de Valbonne (commune pilote).
- ✓ Les actions de communication engageantes ainsi qu'une campagne de communication coordonnée avec CAP AZUR
- ✓ L'amélioration du maillage des PAV sur l'ensemble du territoire

Collecte en biflux



En 2020 augmentation de 1,08 kg par habitant de bi flux soit 194 tonnes. Il est à noter que ces matériaux sont volumineux mais légers.

Depuis 2010 ces tonnages ont augmenté de 35,3% soit 8,2 kg par habitant et par an.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en bi flux

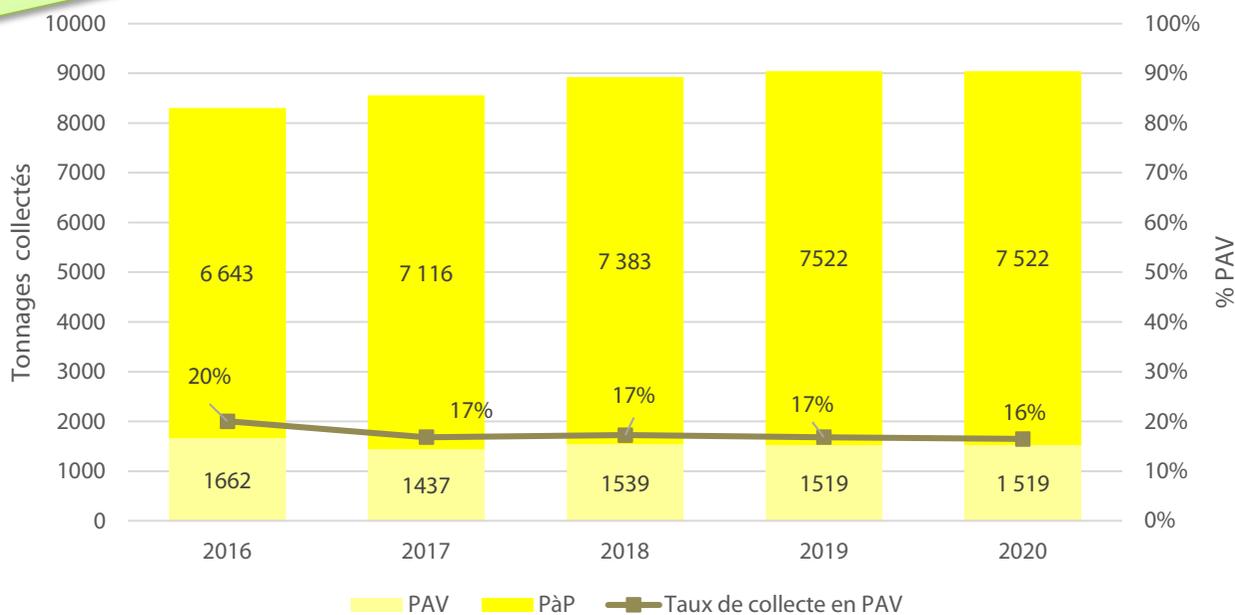
Les actions menées se sont traduites par une augmentation de 8,2 kg par habitant collectés en bi flux depuis 2010 avec un taux de refus relativement bas (20 %) malgré l'augmentation des exigences au niveau du centre de tri.

Ces résultats attestent d'une qualité du tri correcte. Toutefois il faudra renforcer les actions de communication car la majorité des erreurs de tri proviennent de la présence d'objets en plastique (jouets, tuyaux, polystyrène...) et de sacs opaques noirs.

84 % des collectes de bi flux sont en porte à porte



Répartition des collectes bi flux



La collecte du bi flux se fait majoritairement en PàP (84%) et le reste en PAV (16%).

Au regard des objectifs à atteindre et fixés par la loi et afin d'améliorer continuellement les performances, les fréquences de collecte des ordures ménagères vont être diminuées au profit des collectes sélectives pour les emballages qui vont être augmentées majoritairement à 2 jours de collecte par semaine : 2020 (Valbonne), 2021 (Vallauris, Villeneuve Loubet, Biot et Antibes) et 2022 (Le Rouret, Opio, Châteauneuf, Bar sur Loup, Tourrettes sur Loup, Roquefort les Pins, Saint Paul de Vence, La Colle sur Loup)

De même, le nombre de bacs de tri ou le volume des bacs vont être augmentés partout où cela sera possible lesquels viendront le plus souvent en substitution de bacs d'ordures ménagères. Une densification du nombre de points d'apport volontaire sera également réalisée.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

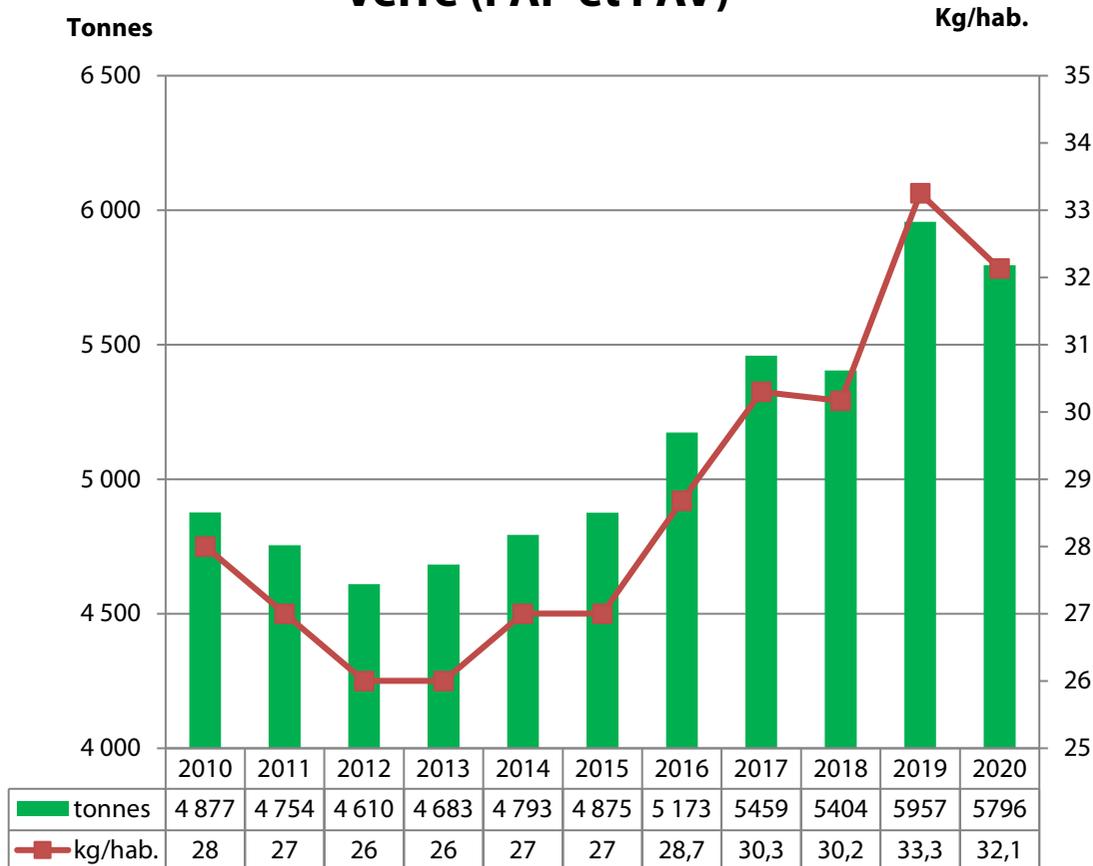
Collecte du verre



**+ 18,8 % tonnes
de verre
Depuis 2010**



Verre (PAP et PAV)



Les performances de collecte du verre sont correctes puisque la moyenne au niveau régional se situe davantage entre 20 et 30 kgs/hab. Néanmoins certains territoires de l'arc haut alpin affichent des résultats supérieurs à 40 kgs/hab. Il convient donc d'amplifier les actions de communication et augmenter le nombre d'équipements pour tendre vers ces performances.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

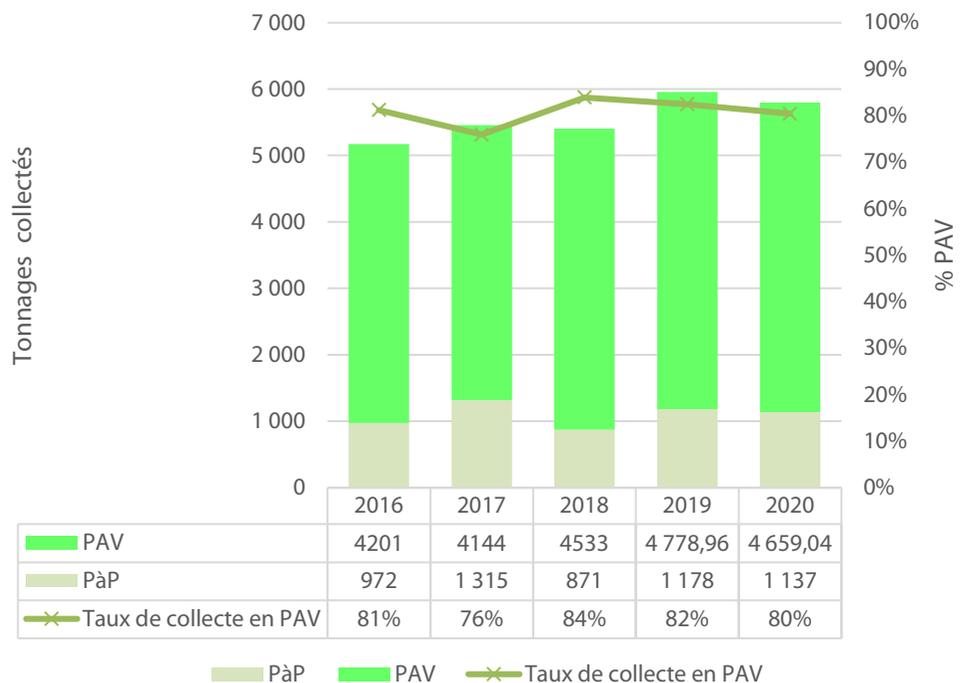
Collecte du verre



20 % des collectes de verre en porte à porte

-3,37% de tonnes de verre en 2020

Répartition des collectes de verre



La collecte est principalement réalisée par les points d'apport volontaire qui représentent 80% des tonnages collectés.

En 2020, afin d'améliorer les performances, le maillage des colonnes à verre va été densifié pour le porter à 430 colonnes (397 en 2019) soit 33 colonnes supplémentaires. Ces implantations se sont faites principalement sur les communes qui ne bénéficient pas d'une collecte en porte à porte mais aussi dans les secteurs d'activités professionnelles pour poursuivre le geste de tri au travail.

La baisse des tonnages de verre constaté est liée à la crise sanitaire avec la fermeture durant plusieurs mois des cafés, hôtels et restaurants



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie - La plateforme de compostage

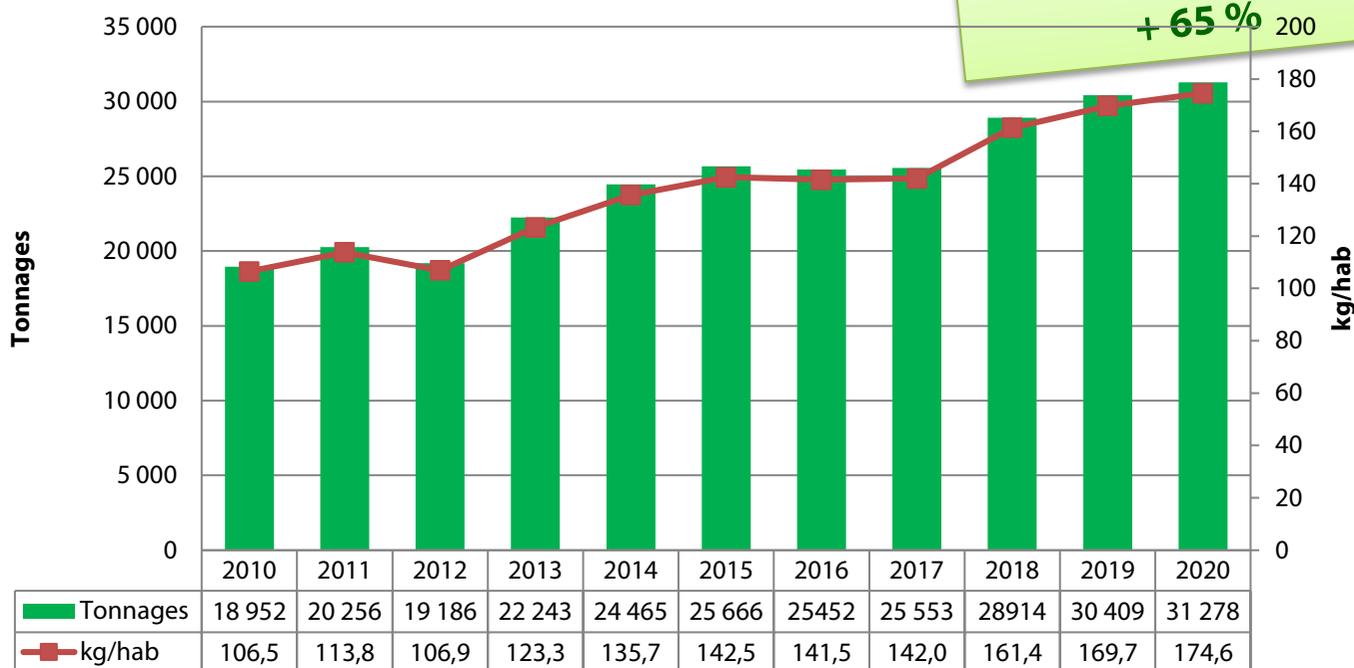
Les végétaux collectés en porte à porte ou en déchetterie sont pour partie réceptionnés au niveau du quai de transfert de Villeneuve Loubet où ils sont broyés. Ils sont par la suite envoyés sur les plateformes de compostage de Carros, Puget sur Argens ou Septème les Vallons.

Le compost obtenu est certifié selon la norme NFU 44-051. Il est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol et il peut être utilisé en agriculture biologique. Depuis 2017, 100% des végétaux sont compostés.

EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)

**Tonnage de végétaux
hors bois collectés
depuis 2010**

+ 65 %



En 2020, augmentation de 869 tonnes de végétaux comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA (hors bois) soit +2,85 %.

A ces tonnages de végétaux on a aussi tous ceux qui ont été captés par le biais des composteurs individuels et collectifs mis en place par UNIVALOM qui ont permis de détourner environ 40 tonnes de biodéchets et petits déchets de jardins (tontes, feuilles...).

**31 278 t
de végétaux
collectés en
2020**



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Encombrants et dépôts sauvages

La collecte des encombrants est réalisée gratuitement sur prise de rendez-vous par les équipes d'Envinet ou par le prestataire.

Les dépôts sauvages sont ramassés dans le cadre de ces collectes après signalements internes ou externes.

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants, tous déchets qui pour des raisons de poids, de volume ou d'incompressibilité, ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

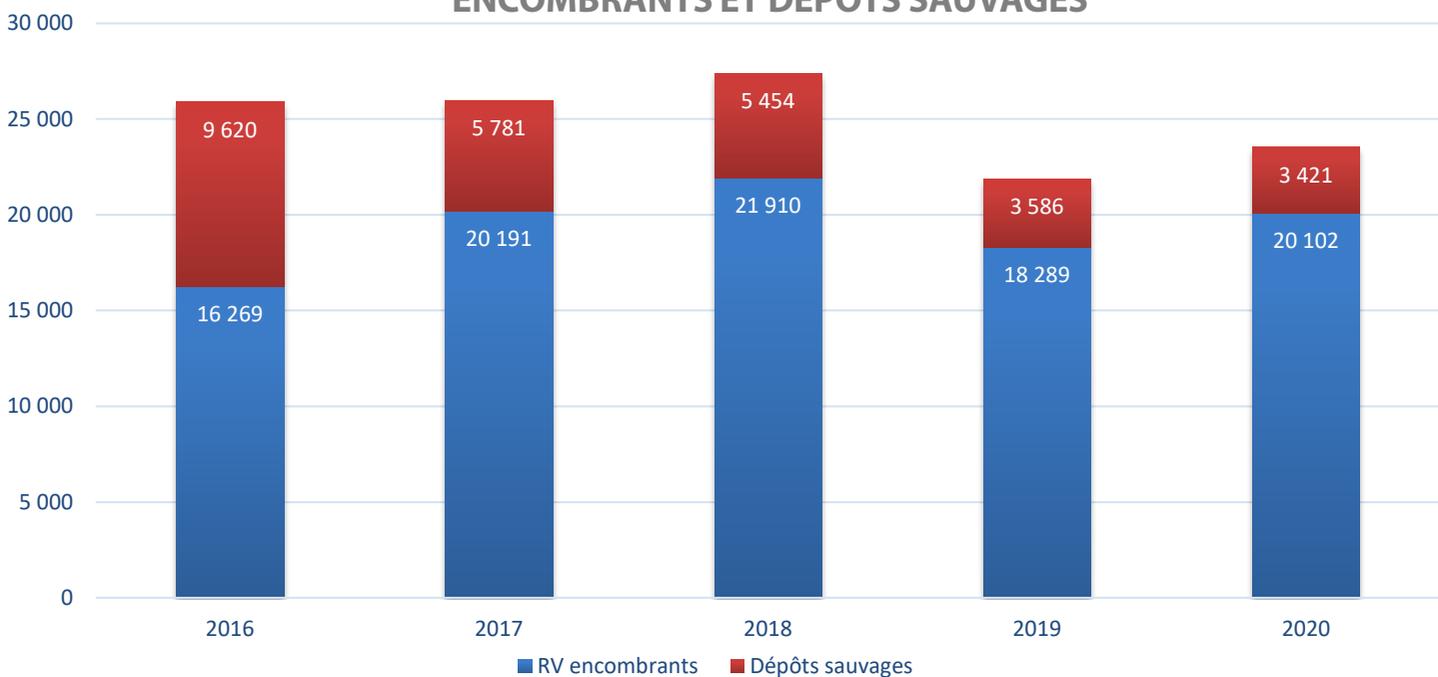
- Biens d'équipements ménagers, électroménager, mobilier, matelas, sommiers, objets de décoration, ustensiles de cuisine,
- Petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Emballages volumineux,
- Pneus, jantes (VL uniquement),
- Palettes,

Sont INTERDITS à la présentation pour la collecte des encombrants :

- Déchets Dangereux Spécifiques : pots de peinture, bouteilles de gaz, extincteurs, engins explosifs,
- Verre plat,
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.),
- Gravats, amiante,
- Déchets verts,
- Véhicules Hors d'Usage (VHU),

en 2020
+ 7,5 %
d'interventions
enregistrées soit
1 648 interventions

EVOLUTION GLOBALE DES ENLÈVEMENTS DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

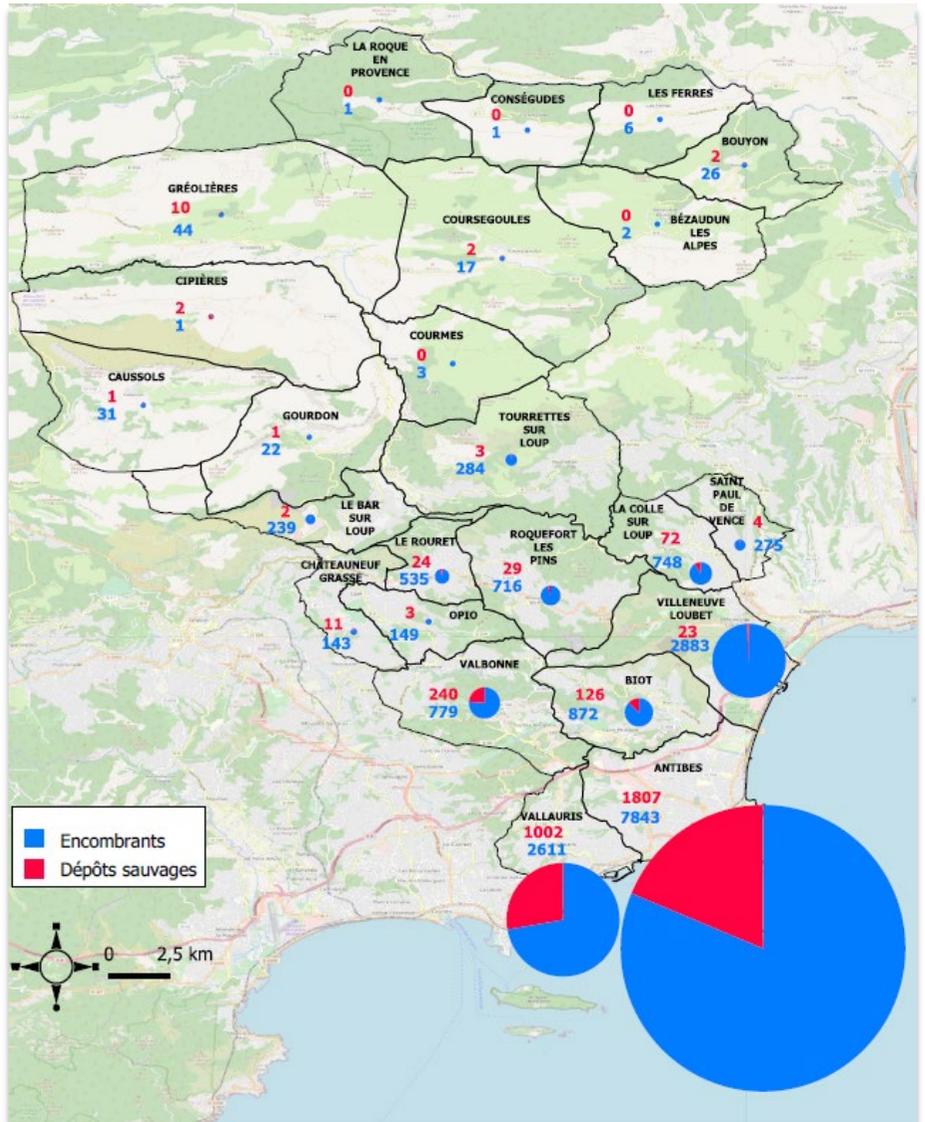




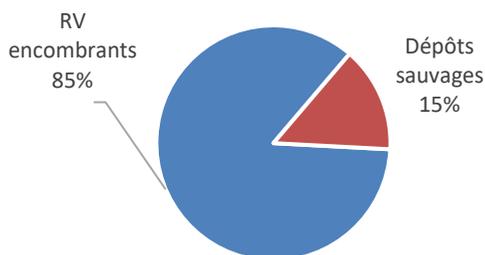
Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Encombrants et dépôts sauvages

Il est important de préciser que seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques car de nombreux dépôts sauvages sont résorbés directement par les équipages de collecte des ordures ménagères ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés. Des actions de sensibilisation doivent être menées pour diminuer le nombre de dépôts sauvages et rappeler les modalités d'évacuation comme : apport en déchetterie, prise de RDV, apport vers les metteurs sur le marché, connaissance des sites de traitement privés et de réemploi...



Répartition des interventions de collecte



■ RV encombrants ■ Dépôts sauvages





Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM Nouvelles procédures gestion des encombrants et dépôts sauvages

L'organisation de la gestion des encombrants a énormément évolué en 2020. La crise sanitaire a accéléré l'évolution de la gestion administrative des demandes de rendez-vous. Les syndicats adressaient par mail un formulaire de demande de collecte pour les copropriétés qu'elles gèrent. Depuis le 30 mars 2020 ce formulaire est à compléter directement sur le site internet de la CASA.

De plus, les particuliers disposent également d'un formulaire spécifique, leur permettant également de saisir directement les demandes de rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants.

Cette disposition, outre le fait de réduire de près de 40% les appels téléphoniques, permet de formuler des demandes de RDV 24h/24H et 7j/7J. Ces demandes de rendez-vous sont généralement traitées dans les 24h ouvrées.

Dès l'enregistrement du rendez-vous par Envinet, la nouvelle application (DEM'UP), déployée le 13 janvier 2020 génère un mail adressé au demandeur, précisant la date d'intervention, les conditions de dépôt la veille au soir à partir de 19h, le N° d'identification du RDV. Il rappelle à nouveau les déchets interdits.

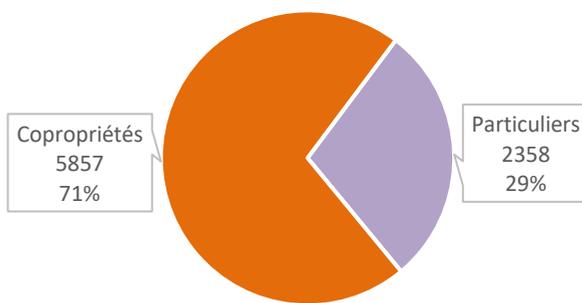
De plus, la veille du rendez-vous, un SMS de rappel est également envoyé automatiquement.

L'application facilite aussi la gestion interne et le recensement des dépôts sauvages (DS) collectés, avec l'utilisation par les équipes terrain de téléphones portables. Les opérateurs de collecte saisissent directement du terrain les événements rencontrés lors de la collecte de type signalement de DS, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant etc..

Une cartographie des interventions et des DS permet l'exploitation des données ainsi enregistrées.

Enfin, les communes reçoivent désormais chaque jour, par mail, la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et d'éventuels commentaires d'interventions. Cela leur permet d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages .

Demande de rendez-vous encombrants par internet





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

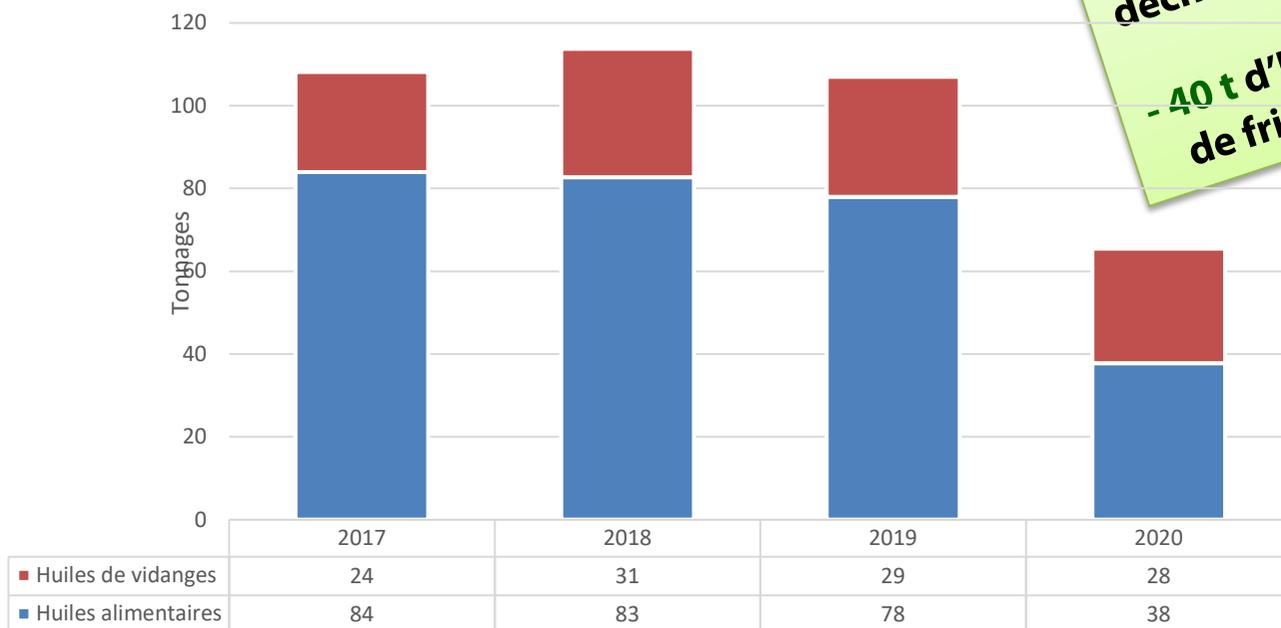
Collecte des huiles

Une collecte en régie des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires . Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements.

500 établissements collectés qui sont répartis sur les communes suivantes :

- Antibes –Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

Répartition de la collecte des huiles



en 2020
65 t d'huiles
collectées ou
déposées en
déchetteries

- 40 t d'huile
de friture

Il est évident que le contexte de confinement ainsi que la fermeture des établissements scolaires et des restaurants a conduit à une production moindre de déchets d'huiles de friture. Le tonnage des huiles collectées a ainsi chuté de 40 tonnes par rapport à l'année 2019.

Toutefois, les producteurs et détenteurs d'huile alimentaire usagée doivent respecter la réglementation générale en matière de déchets non dangereux (articles R. 541-7 à R. 541-11 du Code de l'Environnement). Ainsi, les huiles alimentaires usagées ne peuvent être éliminées suivant le circuit classique des ordures ménagères ni être rejetées dans les réseaux d'eaux usées (colmatage, dégradation, diminution de la capacité de traitement des stations d'épuration). **Elles doivent être collectées et traitées par un organisme agréé possédant un agrément préfectoral.** Il est donc envisagé que les établissements actuels bénéficiant de la prestation soient orientés vers l'offre privée dès 2022.

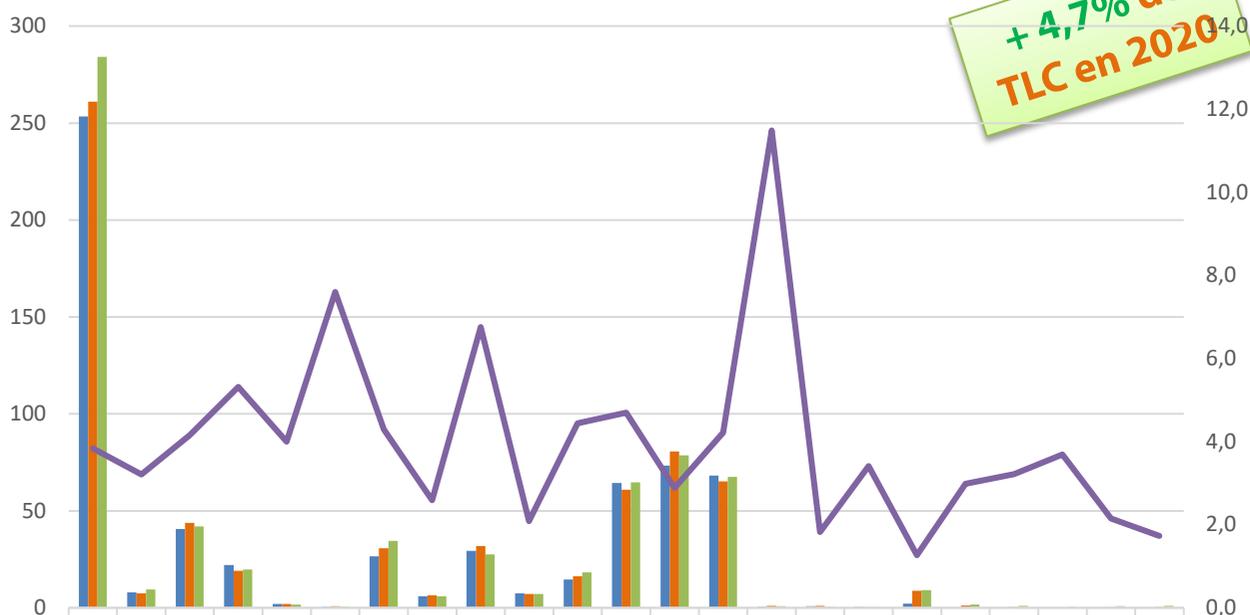


Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des textiles, linges et chaussures

Afin de réaliser cette collecte, 118 bornes sont installées sur le domaine public et privé de 23 communes en 2020. Le nombre de colonnes est stable avec 145 colonnes sur le territoire

RÉPARTITION DES COLLECTES DE TLC PAR COMMUNE



| | Antibes | Le Bar-sur-Loup | Biot | Château-neuf-grasse | Cipières | Conségués | La Colle-sur-Loup | Opiro | Le Rouret | St Paul-de-Vence | Tourrette-sur-Loup | Valbonne | Vallauris | Ville neuve-Loubet | La Roque-en-Provence | Bézaudun-les-Alpes | Les Ferrès | Roquefort-les-Pins | Bouyon | Causols | Courmes | Goudon | Gréolières |
|---------------|---------|-----------------|------|---------------------|----------|-----------|-------------------|-------|-----------|------------------|--------------------|----------|-----------|--------------------|----------------------|--------------------|------------|--------------------|--------|---------|---------|--------|------------|
| Tonnages 2018 | 253 | 7,88 | 40,6 | 22,1 | 2 | 0,67 | 26,6 | 6,03 | 29,4 | 7,5 | 14,7 | 64,3 | 73,3 | 68,2 | 0,67 | 0,88 | 0,4 | 2,07 | | | | | |
| Tonnages 2019 | 261 | 7,47 | 43,9 | 19 | 2 | 0,77 | 30,7 | 6,46 | 31,9 | 7,07 | 16,3 | 60,9 | 80,7 | 65,3 | 0,9 | 1,05 | 0,36 | 8,78 | 1,1 | 0,44 | 0,19 | 0,38 | 0,56 |
| Tonnages 2020 | 284 | 9,5 | 42 | 19,7 | 1,62 | 0,73 | 34,5 | 6,03 | 27,6 | 7,08 | 18,3 | 64,8 | 78,7 | 67,5 | 0,85 | 0,47 | 0,36 | 9,04 | 1,69 | 0,93 | 0,43 | 0,83 | 1,02 |
| Kg/hab 2020 | 3,8 | 3,2 | 4,2 | 5,3 | 4,0 | 7,6 | 4,3 | 2,6 | 6,8 | 2,1 | 4,4 | 4,7 | 2,9 | 4,2 | 11,5 | 1,8 | 3,4 | 1,3 | 3,0 | 3,2 | 3,7 | 2,2 | 1,7 |

En 2020, 677 tonnes de textiles, linges, chaussures ont été collectées par nos deux prestataires, Montagn'Habits et Pacôme Recyclage, contre 647 tonnes en 2019. Cette augmentation de 4,7 % soit 31 tonnes est très conséquente dans un contexte de confinement.

La moyenne sur les communes équipées est de 4 kg/habitant avec la plus forte collecte à La Roque en Provence qui collecte 11,5 kg/habitant.

Par ailleurs, le contexte sanitaire mondial a mis à mal en 2020 l'équilibre de la filière avec un effondrement du pris de reprise des textiles usagés ce qui a fragilisé les collecteurs qui ont vu chuter leurs recettes liées à la revente des textiles de près de 75%.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

Le territoire de la CASA dispose de 7 déchetteries sur son territoire qui depuis septembre 2018, sont gérées par le syndicat de traitement UNIVALOM. Ces déchetteries font partie du territoire de CAP AZUR et du réseau des 21 déchetteries gérées par les syndicats de traitement et de valorisation UNIVALOM et SMED.

Les professionnels comme les usagers peuvent accéder à tout ou partie de ces déchetteries avec deux badges propres à chaque syndicat mais avec des conditions d'accès harmonisées. Les particuliers ont une gratuité de 3 tonnes par an excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Durant le confinement du printemps (de mars à mai), UNIVALOM a fait le choix de conserver ouvertes 2 déchetteries sur son territoire afin de maintenir un service public minimum pour les professionnels (jardiniers essentiellement) et les Collectivités (collecte encombrants, végétaux...). Les sites du Cannet et de Vallauris ont ainsi été accessibles du lundi au vendredi. Afin de réduire les risques de rupture de service, des roulements d'équipes ont été mis en place. La continuité du service public a ainsi pu être assurée, à noter que ces 2 sites ont été les seules déchetteries publiques ouvertes sur la quasi-totalité du Département des Alpes Maritimes. Depuis les déchetteries ont retrouvé un mode de fonctionnement normal.

Les conditions d'accès, coordonnées, jours et horaires d'ouverture sont sur le site internet d'Univalom : <https://univalom.fr>

L'activité et les moyens des déchetteries du territoire CASA sont les suivantes :

Déchèterie Antibes Juan-les-Pins

Tonnages réceptionnés: 24 695 t
Nombre de passages: 61 180
Agents: 9
Engin: 1 tractopelle

Déchèterie Bezaudun-les-Alpes

Tonnages: 267 t
Nombre de passages: 617
Agent: 1 commun avec Cipières
Engin: 1 pelle

Déchèterie La Colle-sur-Loup

Tonnages: 5 767 t
Nombre de passages: 28 332
Agents: 3 + 1 commun avec Roquefort
Engin: 1 tractopelle

Déchèterie Valbonne

Tonnages: 9 734 t
Nombre de passages: 44 750
Agents: 4 + 1 commun multi-déchèteries
Engin: 1 tractopelle

Déchèterie Cipières

Tonnages: 604 t
Nombre de passages: 933
Agent: 1 commun avec Bezaudun
Engin: 1 tractopelle

Déchèterie Vallauris - Golfe Juan

Tonnages: 18 898 t
Nombre de passages: 75 473
Agents: 11
Engin: 2 tractopelles

Déchèterie Roquefort-les-Pins

Tonnages: 4 975 t
Nombre de passages: 30 597
Agents: 3 + 1 commun avec La Colle/Loup
Engin: 1 tractopelle



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets usuels : canapés, matelas, déchets verts, ferraille, verre, cartons, tapis, moquette, bois,

électroménager, textiles et chaussures, papiers, revues, journaux, meubles, pneus, déchets électriques et électroniques, gravats propres, gravats sales, verre plat, emballages ménagers.



Déchets dangereux ménagers : néons, ampoules, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles

de friture, piles, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs, aérosols, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.



Déchets toxiques : produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits combustibles.



Végétaux



Bois



Mobilier



Cartons



D.E.E.E.*



Tubes néon, ampoules basse consommation



Huiles végétales



Huiles de vidange



Encombrants



Déchets ménagers spécifiques



Batteries



Piles



Pneumatiques



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Métaux



Gravats propres



Gravats sales

Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vidés et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEUS** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **VÉGÉTAUX** : pas de sacs plastique, pas de pots de fleurs, pas de cailloux, pas de bâches.
- ✓ **GRAVATS SALES** : déblais de chantier (matériaux inertes en majorité), sacs de ciment usagés.
- ✓ **GRAVATS PROPRES** : terre, pierres, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (pas de fer, bois, plastique).
- ✓ **ENCOMBRANTS** : ouvrir les sacs, pas de pneus et pas de déchets dangereux (DDM).





Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

DÉCHETS REFUSÉS

-  déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution
-  produits **chimiques** d'usage **industriel** ou d'artisans
-  produits **chimiques** d'usage **agricole**, horticole, viticole et en pépinières
-  **emballages** d'exploitations agricoles
-  bouteilles de **gaz** issues des professionnels
-  **extincteurs** issus des professionnels
-  **pneus** issus des professionnels
-  déchets **incandescents** (cendre, charbon de bois...)



☞ Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.

(Règlement intérieur disponible en déchèterie et sur smedO6.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse périmés** (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accastillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte :

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte

Renseignements : contact@aper-pyro.fr



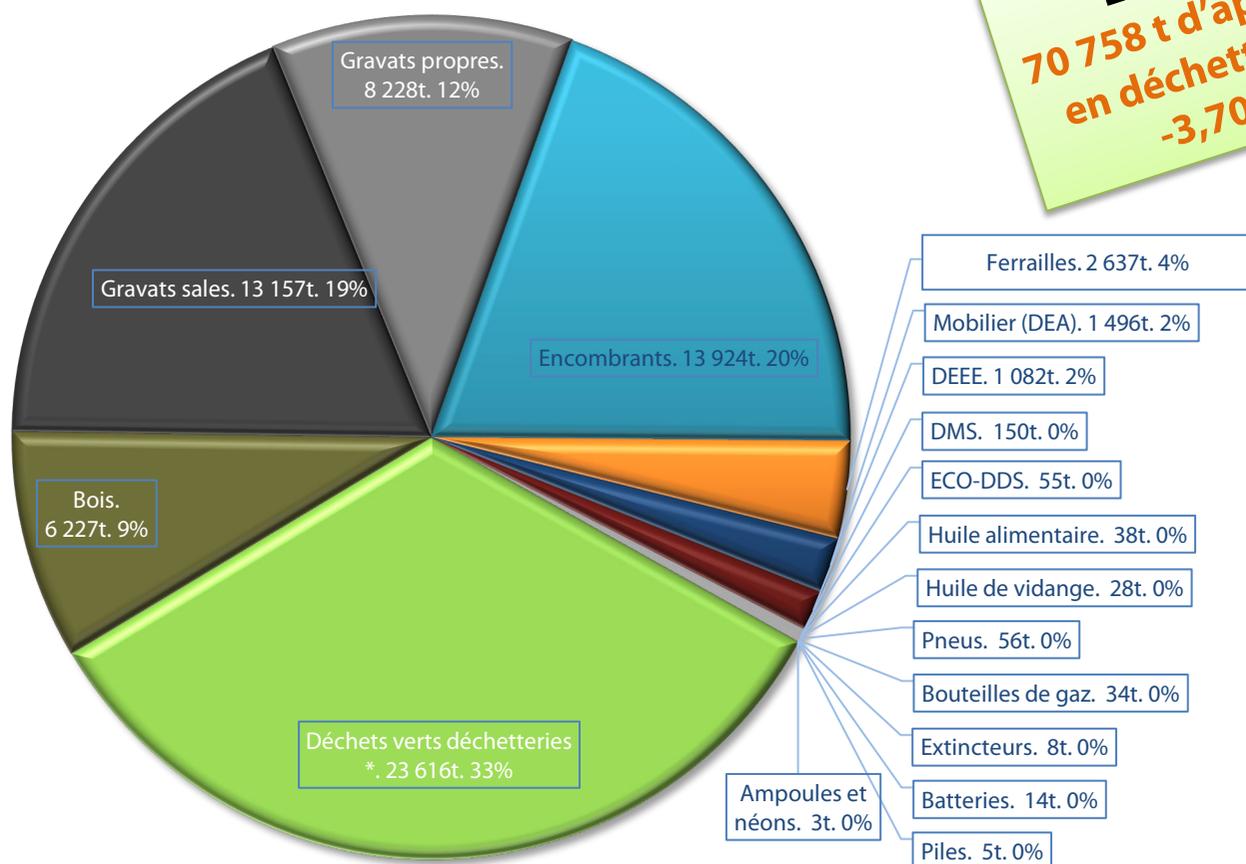
9



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

RÉPARTITION DES FLUX DES DÉCHETTERIES



En 2020
70 758 t d'apports
en déchetteries
-3,70%

* Déchets verts déchetteries = déchets verts déposés en déchetterie et issus des sites extérieurs (caissons mis à disposition) sur les communes de Bar sur Loup, Biot et Villeneuve-Loubet

Trois types de déchets représentent **92%** des apports en déchetterie :

- 1° Les **déchets verts et bois** qui représentent **42%** des quantités collectées
- 2° Les **gravats** avec **31 %** des tonnages
- 3° Les **encombrants** à hauteur de **20%**

En 2020, les apports ont été de 70 758 tonnes soit 2 718 tonnes de moins que l'année précédente. Cela s'explique par une diminution de l'activité et la fermeture d'une partie des sites durant le confinement.



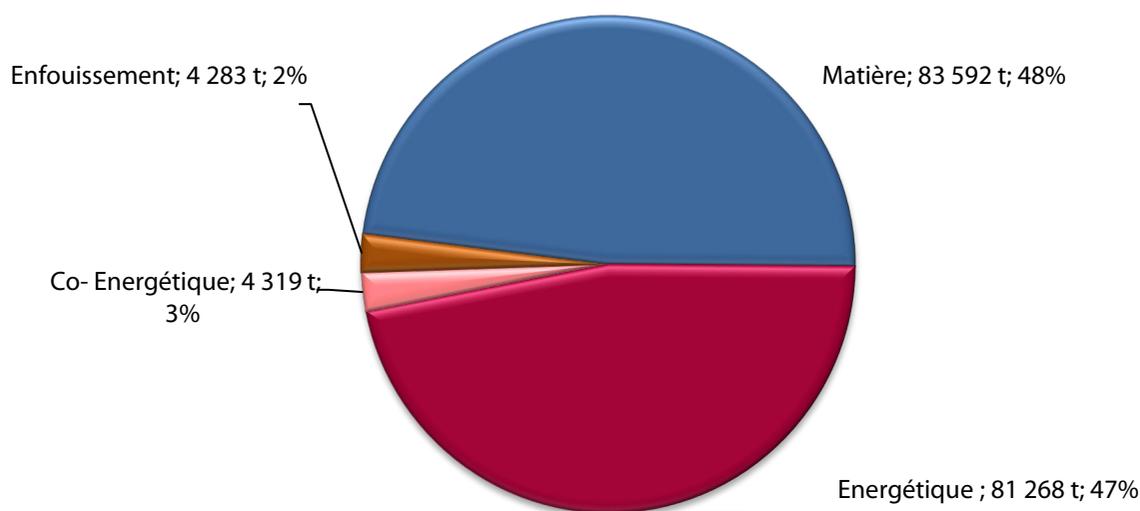
Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Valorisation des déchets

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement a été fortement diminué depuis 2017 avec notamment les encombrants qui après broyage deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Ils sont généralement utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.

Traitement des déchets



Au total en 2020, **97,53 % des déchets traités ont été valorisés** que cela soit :

- Par la production d'énergie : la **valorisation énergétique**
- Par le recyclage : la **valorisation matière**
- Par le compostage : la **valorisation organique**

0% d'incinération sans valorisation énergétique

Partie 4 : INDICATEURS FINANCIERS





Partie 4 :

INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers, en porte à porte et en points d'apport volontaire est effectuée, pour 72% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste (28%), par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères et des emballages ménagers sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Opio pour partie, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun, Bouyon, Les Ferres, Conségudes et la Roque en Provence.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes, La Roque-en-Provence, Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Opio, Châteauneuf de Grasse et Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- La collecte des huiles de friture sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.



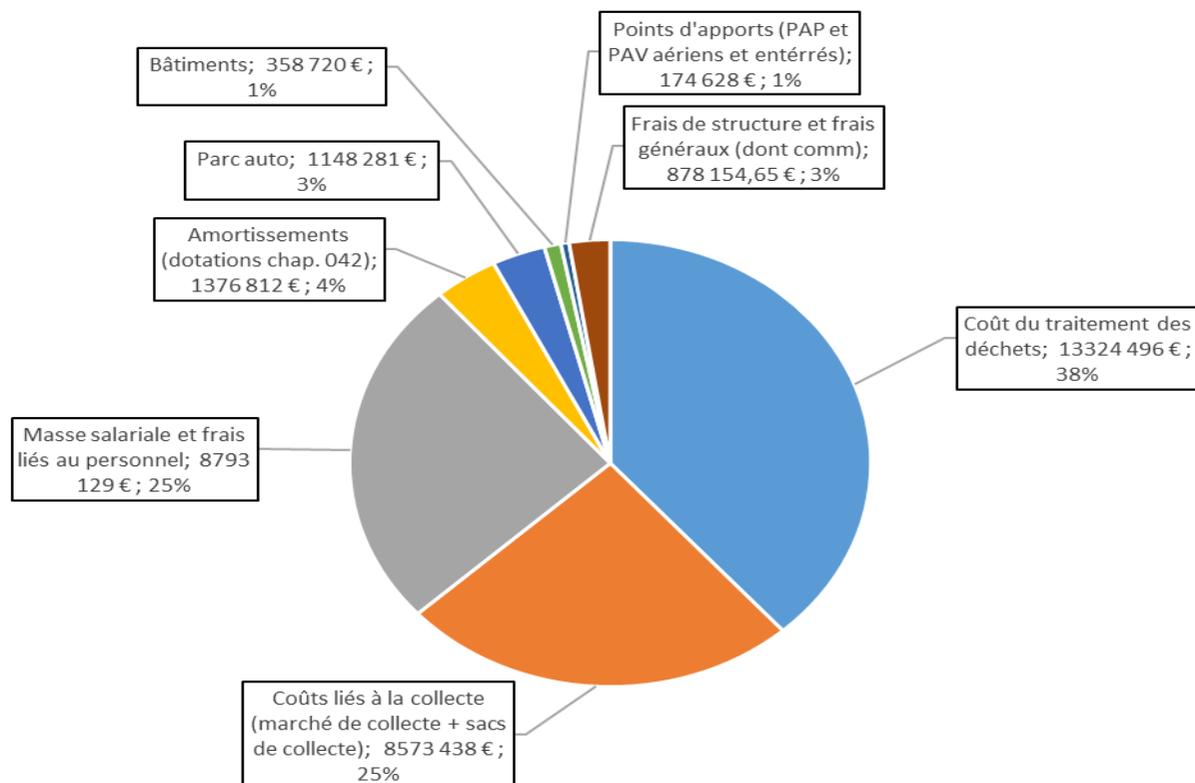
Partie 4 : INDICATEURS FINANCIERS

Compte administratif - Fonctionnement

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 34 627 657,79 euros, réparties de la façon suivante :

| DETAIL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 2020 |
|--|------------------------|
| Coût du traitement des déchets | 13 324 496 € |
| Coûts liés à la collecte (marché de collecte + sacs de collecte) | 8 573 438 € |
| Masse salariale et frais liés au personnel | 8 793 129 € |
| Amortissements | 1 376 812 € |
| Parc auto | 1 148 281 € |
| Bâtiments | 358 720 € |
| Points d'apports (PAP et PAV aériens et enterrés) | 174 628 € |
| Frais de structure et frais généraux (dont communication) | 878 154,65 € |
| TOTAL | 34 627 657,79 € |

Répartition des dépenses de fonctionnement



Compte administratif - Investissement

Par ailleurs, les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 (y compris le remboursement du capital des emprunts) se sont élevées à la somme de 5 716 412,19 €



Partie 4 :

INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré uniquement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM sur la CASA est unique et reste constant en 2020 à 9,5 % mais sera baissé en 2021 pour être fixé à 8,8 %

Le gouvernement a mis en place un moteur de recherche pour connaître le taux de TEOM appliqué dans chaque commune de France <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/moteur-de-recherche-pour-la-teom/>.

A titre d'information, celui des communes avoisinantes est indiqué ci après:

| Collectivités | Taux de TEOM 2020 (%) |
|---------------------|-----------------------|
| CASA | 9,5 |
| Mandelieu | 9,35 |
| Métropole NCA | 8,46 |
| Grasse | 18,73 |
| Vallée de la Siagne | 16,18 |
| Cannes | 12,25 |
| Mouans Sartoux | 10,28 |
| Le Cannet | 15,37 |



Partie 5 : PERSPECTIVES 2021

- Optimisation des circuits de collecte et diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères sur les communes où le ramassage est assuré par la régie
- Augmentation des dotations en bacs de tri en habitat collectif et sur les points de regroupement et augmentation de la fréquence de collecte du biflux (passage en C2 sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Villeneuve Loubet).
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile et d'un suivi informatisé de l'activité avec reprise en régie de l'intégralité de la collecte des encombrants sur tout le territoire de la CASA (reprise au prestataire de Villeneuve Loubet, Roquefort, Le Rouret et La Colle sur Loup).
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements (Marenda Lacan à Antibes, Ecole d'Opio, les Maurettes à Villeneuve Loubet)
- Poursuite du déploiement des dispositifs semi-enterrés sur les communes de Causols, Gourdon et Valbonne.
- Amélioration du maillage en PAV sur l'ensemble des communes
- Réflexion sur la mise en place d'une collecte des biodéchets sur une zone test
- Collaboration avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, les textiles, etc.
- Adoption d'un PLPDMA pour la période 2022 / 2028
- Signature d'un contrat d'objectif avec la région
- Diminution du taux de TEOM de 9,5 % à 8,8% au 1^{er} janvier 2021

JANVIER /FEVRIER 2021 : Passage à deux jours de collecte sélective par semaine sur Antibes, Biot, Valbonne et Villeneuve Loubet et reprise de la collecte des encombrants par la régie sur tout le territoire CASA

JUILLET : Prise de la présidence de Cap Azur par la CASA

NOVEMBRE : signature du contrat d'objectif avec la région et d'un PLPDMA





GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.



GLOSSAIRE

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATIONS

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (DMS +Eco DDS + Piles + batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange+ bouteille de gaz + extincteur + pneus)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables bi flux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Eco DDS : Déchets Dangereux Spécifiques pris en charge par un éco organisme

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV: Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants



RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme), des services de l'état (ADEME) ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour périodiquement.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

